

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

Janvier 1713.

TOME XVIII.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XIII.



AVIS DU LIBRAIRE

L'Auteur de ce Journal commença à le donner au Public au mois de Juillet 1704. j'en ai continué l'impression sans interruption, & n'ai rien omis de ce qui regardoit mon ministère pour répondre à l'empressement que le Public fait paroître depuis plus de cent mois, pour cet ouvrage: il ne me convient pas de faire ici l'éloge d'un livre qui sort tous les mois de ma presse; sa reputation est assez bien établie dans tous les Etats de l'Europe, où il s'en fait une très-grande consommation: les différentes Editions des anciens mois qu'il m'a falu faire, & que je fais encore très-souvent pour pouvoir fournir des corps complets à tous ceux qui sont bien aises d'en orner leurs Cabinets, ou de les conserver dans leurs familles, ou des mois separez à ceux à qui ils manquent, répondent parfaitement de cette reputation; en effet c'est un précis de l'Histoire du tems, entremêlée de beaux lambeaux de Littérature; c'est un refuge de quantité de pièces fugitives d'éloquence & de Poësie, qui servent à instruire ou à recréer l'esprit; c'est une espece de tombeau où l'on trouvera les Princes, & la plûpart des grands hommes: qui ont terminé leur carrière, & éternisé de quelque sorte, leur memoire: c'est un secours ou collection déjà faite pour ceux qui après nous voudront travailler à l'Histoire particuliere de quelqu'un des Etats de l'Europe; car en parcourant les articles qui regardent ces Etats, ils trouveront la plus grande partie de leurs materiaux tous préparez: & n'auront que la peine de les
ranger

ranger, & de les aproprier à leur volonté.

Dépuis quelques années on a fait connoître à l'Auteur que les Curieux auroient souhaité qu'il eût commencé son ouvrage quelques années plutôt, afin que de la même plume on eût pû avoir toute l'histoire de cette longue & sanglante guerre: les raisons qu'on lui a alleguées l'ayant enfin déterminé, il a travaillé à les satisfaire par un *Supplément de la Clef ou Journal Historique sur les matieres du tems*, qui contiendra tout ce qui s'est passé en Europe d'interessant pour l'histoire depuis la Paix de Riswick, divisé en deux Volumes in 8^o. de la forme & du caractere de ce Journal, chacun de plus de 400. pages, outre les Tables.

Le premier Volume est déjà achevé d'imprimer, il commence à la Paix de Riswick, & finit avec le dix-septième siècle, c'est à-dire, environ au tems de la mort du Roi d'Espagne Charles II.

Je travaille à l'impression du second Tome de ce Supplément, qui ne pourra être achevé que vers la fin de ce mois, ou au commencement du prochain, ayant été retardé contre mon attente. Il contiendra tous les faits historiques depuis le commencement de ce siècle jusqu'au tems de la Baraille d'Hocstedt, Epoque assez remarquable pour l'histoire: les événemens qui l'ont suivie ont été traitez dans les Journaux que j'ai imprimé depuis ce tems-là, dont il y en a deux Volumes par année, ayant chacun une Table alphabetique des matieres.

On trouvera à la tête du premier Tome du Supplément une petite Préface où l'Au-

leur rend compte au Public des mesures qu'il a prises pour rendre son ouvrage intéressant à tous les Curieux ; en effet on y trouve l'origine, le progrès, & toutes les suites de guerres du Nord, celles d'Allemagne, d'Hongrie, d'Espagne, d'Italie, & des Pays Bas avec les brigues & les intrigues secrètes de plusieurs Cours : les principaux faits historiques rapportez par l'Auteur se trouvent appuyez par des pièces autentiques, avouées de tous les Souverains qui y sont intéressez comme sont les Bulles des Papes, les Traitez, les Lettres des Princes, les Mémoires de leurs Ministres, les Manifestes, Déclarations de guerre &c.

Je distribuerai ces deux Volumes indépendamment, ou avec tout le Corps de l'Ouvrage, au gré de ceux qui le demanderont : de même que des mois sepatez de ce Journal : les Libraires ou les Particuliers n'auront qu'à m'écrire le nombre qu'ils en souhaiteront, ou s'adresser à ceux qui leur fournissent ordinairement tous les mois la Clef ou Journal Historique ; ceux qui m'envoyeront leurs Mémoires les premiers, seront aussi les premiers servis.

5

LA CLEF DU CABINET
D E S
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

Janvier 1713.

A R T I C L E I.

*Recapitulation de ce qui s'est passé de plus
interessant en Europe pendant le cours de
l'année 1712. accompagné de Reflexions
Politiques & de Remarques Historiques.*

I. **N**ous venons de finir une an- *Abregé des*
née des plus fécondes en éve- *événemens*
nemens considérables ; car *considérables*
dans le courant de l'année *de l'année*
1712. on a vû parmi les hor- *1712.*

reurs de la guerre, conclure des Traitez de Paix & de Treve. On a vû allumer des guerres domestiques, qui heureusement pour les Suisses, n'ont pas été de longue durée. On a vû quelques Combats sanglants, des pillagès & des incendies : on a vû faire huit sieges considérables, dont deux n'ont pas réussi à ceux qui les avoient entrepris. On a vû presque toute l'Europe en deuil pour la perte des Princes & des Généraux que la

mort a enlevez. On a vû éclater l'ingratitude des Favoris & des Sujets envers l'authorité Souveraine. On a vû la haine & l'animosité se déchaîner contre une Reine, de la part de ceux qui lui ont les dernieres obligations. On a vû le Droit des Gens violé, dans l'endroit où il devoit être le plus en sûreté & le plus respecté, puisque c'étoit à la vûë des Ministres de tous les Porentats de l'Europe. On a vû négocier une Paix des plus difficiles, sans Mediateurs convenus, ni sans entrevûës des principaux interessez, & cela au milieu d'un Etat Souverain, dont ceux qui le gouvernement ont paru avoir des cœurs endourcis & acharnez pour la continuation de la guerre. On a vû un Prince, Général d'Armée, conspirant la perte & la destruction d'une Nation. à laquelle il est redevable de sa naissance. [On a vû l'orgueil & la présomption presque terrassez, par un des moindres événemens auxquels les armes sont souvent assujetties. On a vû les vainqueurs vaincus, & les Nations qu'on vouloit anéantir, devenir triomphantes, dans le tems qu'on croyoit les avoir réduites au bord du précipice. Enfin on a vû la punition de deux célèbres Généraux, associez d'inclination pour perpetuer les troubles & les malheurs de l'Europe; l'un a été privé du Commandement & dépoüillé des Emplois, qui après l'avoir enrichi, l'avoient rendu si fier & si absolu, qu'il méprisoit déjà l'authorité & les ordres de sa Souveraine: l'autre a été abandonné de la victoire & de la fortune, lors qu'il croyoit l'avoir enchaînée pour toujours, à la suite de ses Etendars; & par ce double événement leurs vastes projets ont été

été renversez. Un Prince Italien disoit, il n'y a pas longtems, à l'occasion de ces deux Généraux ; Je ne saurois m'empêcher de louer le merite & la capacité du Duc de Marlborough, ni me refoudre d'approuver sa conduite, d'avoir été si peu sensible aux intérêts de la Nation & à l'obéissance qu'il devoit à la Reine, dont il tenoit l'autorité qui le faisoit briller dans le monde. Je plaindrois un peu plus le Prince Eugene d'avoir échoüé au port, si la passion, la haine, & un sentiment personnel de vengeance, avoient eu moins de part dans la resolution des entreprises qui ont dépendu de lui.

II. Grotius, cet Auteur si celebre, avouë *Qu'il est glorieux & plus avantageux de donner la Paix dans la prospérité des armes, que de continuer la guerre, dans l'esperance de continuer flateuse de faire de plus grands progres, que la guerre.* de toutes les Nations de l'Europe, après avoir averti les Souverains, de ne se pas engager facilement dans des guerres qui peuvent entrainer après elles des maux extrêmes & accablans, soutient avec Tite Live, *que de continuer la guerre, dans l'esperance de continuer flateuse de faire de plus grands progres, que la guerre.* qu'il est plus glorieux & plus avantageux de donner la Paix dans la prospérité des armes, que de continuer la guerre, dans l'esperance de continuer flateuse de faire de plus grands progres, que la guerre. ceux dont on a déjà été favorisé. *Le sort des armes, dit-il, est commun & incertain: il arrive une infinité de changemens imprévus dans la guerre.*

Diodore tient à peu près le même langage, lors que condamnant ceux qui se glorifient de leurs prosperitez, les invite à réfléchir ; *que dans la guerre la fortune se plaît à distribuer ses faveurs tour à tour aux deux partis oppoz.*

Ces veritez se sont manifestées aux yeux de tout l'univers pendant le cours de cette guerre.

guerre. Toutes les principales Puissances qui y sont intéressées en ont ressenti les effets. Le Roi de Suede triompha d'abord de trois Puissances liguées contre sa Couronne : du Roi de Danemarck par le Traité de Travendal ; du Roi Auguste par le Traité d'Alaënsstadt, & du Czard de Moscovie, par sa défaite à Nerva, & dans tant d'autres endroits. Cependant ce Prince victorieux, pour avoir voulu, sans doute, pousser trop loin la vivacité de son courage & de son ressentiment, s'est vu tout-à-coup abandonné de la fortune, & en même tems de presque tous ses amis.

Mr. l'Electeur de Baviere, forcé par la Maison d'Autriche, de prendre les armes, pour soutenir les droits de sa Souveraineté & de son indépendance, se fit craindre jusques dans Vienne ; mais la journée d'Hoçstede arrêta ses progres, & fut fatale à ses peuples, de même qu'à la liberté Germanique.

Mr. le Duc de Savoye, par les engagements oppôsez qu'il prit dans le courant de la guerre d'Italie, se vit à la veille d'être dépouillé de tous ses Etats par le caprice de la fortune ; mais la journée de Turin le rétablit dans les Places qu'il avoit perduës, & par la libéralité de ses nouveaux Alliez, ses Etats furent agrandis des dépouilles d'un Prince, qui n'avoit pris aucune part dans la querelle qui divisoit la plus grande partie des Puissances de l'Europe.

L'Espagne a été pendant quelques années le jouët de la Fortune ; le Prince qui la gouverne, s'est vu contraint d'abandonner deux fois sa Capitale, & de voir presque tout son

Royaume

Royaume inondé de troupes de diverses Nations étrangères; cependant dans le tems qu'on croyoit ce jeune Prince abandonné de la fortune, la seule journée de Villaviciosa l'affermir sur son Trône, beaucoup plus qu'il ne le paroïssoit auparavant.

Enfin les Imperiaux & les Hollandois, rejetant toutes les propositions avantageuses d'une Paix, que leur faisoit la Reine d'Angleterre le plus puissant de leurs Alliez, qui leur procuroit beaucoup plus qu'ils n'avoient eux mêmes ôsé esperer lors qu'ils se liguerent ensemble. les Hollandois, dis-je, enflés de leurs prosperités, se crurent en droit de disposer à leur gré, de toute la Monarchie d'Espagne, & de subjuguier celle de France. Dans le tems qu'ils croyoient d'avoir déjà surmonté les obstacles les plus invincibles, leurs grands projets ont été déconcertez en deux heures de tems, par l'enlevement de leur Camp de Denain, qui leur occasionna tant d'autres pertes dont ils ne peuvent se relever qu'avec peine.

Voilà en gros la face des affaires de l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui: mais pour rapeller l'idée de nos Lecteurs sur les principaux événemens dont nous les avons entretenus pendant le courant de l'année dernière, nous allons leur en faire une recapitulation conforme à l'ordre que nous gardons dans l'Ouvrage que nous leur donnons tous les mois. Commençons par le Portugal.

II I. Après que le Roi Philippe V. fut monté sur le Trône, Don Pedro Roi de Portugal, pere de celui qui regne aujourd'hui, ne se contenta pas de reconnoître le

Portugal.

nou-

nouveau Roi d'Espagne, il renouvela avec lui les Traitez & les alliances faites ci devant entre les deux Couronnes.

Lors qu'on vit former un nuage des brouillards épais qui s'étoient élevez sur le Danube, sur la Tamise, sur le Pô, sur les marecageuses terres des extremitez du Rhin & de la Meuse, qu'on reconnut menacer l'Espagne de quelques tempêtes; le Roi de Portugal jura solennellement qu'il ne permettroit pas que les exalaisons du Tage grossissent le tourbillon qui paroissoit déjà: pour parler en langage intelligible à toute sorte de gens; feu le Roi de Portugal promit aux Rois de France & d'Espagne, que si Sa M. C. étoit attaquée par quelque Puissance de l'Europe que ce fût, Sa M. Portugaise s'obligea de ne favoriser en rien les ennemis de son voisin: d'abord il s'engagea même de le défendre de toutes ses forces: peu après il se reduisit à promettre d'observer une exacte neutralité; mais lors que les flottes Angloise & Hollandoise eurent pris les Galions Espagnols à Vigo en Galice, le Roi de Portugal crut qu'il étoit de son intérêt de s'unir aux ennemis des deux Couronnes, afin de partager avec eux la dépouille de l'Espagne, comme on l'en avoit flaté: ce Prince mourut avec la simple esperance: le Prince du Bresil qui lui succeda, persista dans la même volonté, se flatant toujours qu'on le mettroit en possession des Provinces qu'on lui avoit promis pour son partage, & qu'on l'y maintiendrait; mais ces promesses n'ont abouti qu'à faire de ses Provinces frontieres le théâtre d'une guerre ruineuse: quelques-uns de ses Ministres ont

des Princes &c. Janvier 1713. 11
 tourné à leur profit les subsides que Sa M. P. tiroit d'Angleterre, ce qui en est entré dans les coffres du Prince, ne suffisoit pas à beaucoup près, pour l'entretien des Troupes qu'il mit sur pied: lors que la Reine d'Angleterre a trouvé bon de finir cette guerre, Sa M. P. résista d'entrer dans les mêmes engagements, & se laissa entraîner aux flatteuses promesses des Cours de Vienne & de la Haye, ce qui produisit la ruine de ses Colonies de Rio de Janeiro & de St. Jago en Amerique avec le siege de Campo Major, une de ses Places frontieres d'Estramadoure; mais enfin ce Prince après de sages & trop longues reflexions, reconnoissant ses veritables interêts, convint d'une suspension d'armes pour 4. mois avec les Couronnes de France & d'Espagne, dont le terme a commencé le 15. Novembre, & s'engagea par le même Traité, de retirer les Troupes Portugaises, qui étoient en Catalogne, depuis que la déroute de la Bataille d'Almanza les obligea de s'y sauver. A l'égard du siege de Campo Major, il fut levé avant la Suspension d'armes.

IV. L'Espagne a fait une perte considerable par lamort du Duc de Vendôme, Généralissime des Armées de Sa M. C. dont les Espagnols beniront la memoire, aussi longtems que leur posterité se souviendra des glorieuses journées de Brihuega & de Villaviciosa: Il auroit achevé de purger la Catalogne des ennemis de la Couronne d'Espagne, si les négociations de paix n'avoient ralenti les opérations de la guerre; en effet les Espagnols érans convenus d'une suspension d'armes par mer & par terre avec la Couronne d'Angle-

Espagne

terre,

terre, les Troupes Angloises qui étoient en Catalogne se sont retirées : on a vû à Madrid un Ambassadeur d'Angleterre : Sa M. C. pour faciliter aux Anglois une plus grande étendue de leur commerce au Levant, & sur la Méditerranée, a consenti de leur laisser la possession des ports de Gibraltar & Port-Mahon : par ce Traité la Nation Angloise d'ennemie qu'elle étoit des Espagnols, est devenuë leur amie, & en épousera les intérêts lors que quelques jaloux voudront entreprendre de l'insulter. Pour dissiper à jamais le fantôme imaginaire de l'union des Couronnes de France & d'Espagne sur la tête d'un même Prince, (comme les ennemis du repos de l'Europe l'avoient insinué dans l'esprit des credules, & qu'ils faignoient de le craindre eux-mêmes,) le Roi Philippe V. a mieux aimé sacrifier le droit que sa naissance lui donnoit à la Couronne de France, que de manquer de reconnoissance au zèle & à la fidélité qu'il a trouvée dans le cœur des vrais Espagnols. Ce Prince a renoncé à toutes ses prétentions à la Couronne de France, pour lui & pour ses descendans, donnant sa préférence pour la Couronne d'Espagne, que Dieu, la nature, le droit du sang, & le consentement de tant de peuples lui avoient destiné. Il a même voulu accompagner cette renonciation de toutes les solemnitez qu'on a jugé convenables, pour dissiper l'ombrage, & les mauvaises préventions des Nations étrangères.

France.

V. La France fut affligée l'année dernière dans la partie la plus sensible de l'Etat : la Nation Françoisë, sur toutes les autres, a toujours aimé, honoré & cheri les Princes
que

que Dieu a destiné pour la commander : s'il s'est trouvé parmi la multitude quelque particulier assez malheureux, pour s'être écarté de ce devoir, si recommandé dans les divines Ecritures ; il a été regardé comme indigne du nom François, & n'a jamais été considéré dans le corps de l'Etat, que comme un monstre de nature, ou un Renegat devenu en abomination à toute sa patrie : sur ce principe, fondé sur le droit naturel & le droit divin, on ne doit point douter de la douleur que tout le Royaume ressentit en aprenant la moisson que la mort fit dans la Maison Royale, où elle faucha les jours de deux Dauphins & d'une Dauphine en moins d'un mois ; Mr. le Dauphin Duc de Bourgogne, présomptif héritier de la Couronne, mourut le 18. Janvier âgé seulement de 29. ans. La mort avoit enlevé six jours auparavant Madame la Dauphine sa chere épouse à l'âge de 26. ans. Comme on n'avoit pas encore achevé les préparatifs des funeraillles de cette Princesse, le Prince fut placé sur le même lit de parade où l'on l'avoit exposée. Quel spectacle ! voir tout à coup le lit nuptial devenir le lit de la mort ! le voile nuptial changé en ornement lugubre, en drap mortuaire, qui couvrit l'époux & l'épouse lors qu'on les porta dans le sombre séjour ; le nœud sacré qui avoit joint leurs cœurs, fut un lien si indissoluble, que la mort même ne put pas rompre, ayans l'un & l'autre été portez au Val de Grace dans une même boîte, comme leurs deux corps furent portez ensemble à St. Denis sur un même Char, qui traversa Paris : quel funeste triomphe !

Ce Prince fut d'autant plus regretté, qu'il faisoit toute la consolation du Roi son Ayeul, déjà avancé en âge; & en même tems l'esperance de tout un Royaume. Il étoit d'un esprit fort éclairé, sçavant, judicieux, d'une grande pénétration, appliqué à tous les devoirs d'un bon Prince; d'une pieté exemplaire, fort charitable, méditant toujours les moyens de soulager les peuples, & de les rendre heureux; il avoit resolu d'établir un jour la Dîme Royale, pour faire un fonds suffisant & solide à l'Etat, sans le secours d'aucune autre taxe ni imposition qu'il auroit aboli. Madame la Dauphine avoit toutes les qualitez & les vertus qu'on peut souhaiter aux personnes de sa naissance & de son sexe.

A peine les corps de ces Illustres Epoux furent-ils arrivez à St. Denis, qu'on y porta encore le jeune Dauphin Duc de Bretagne leur fils aîné; lequel à peine étoit il sorti du sein de sa mere, que la cruelle & impitoyable mort, fauchant cette herbe naissante, détermina de mêler dans un même jour, ses cendres à celles de ses pere & mere: ce Prince mourut le 8. Mars, n'étant âgé que de cinq ans, & l'on mit ces trois corps en même tems dans le Tombeau de la Maison Royale.

Ces coups si accablans pour la France, arriverent dans le tems que toutes les Puissances engagées dans la guerre, étoient assemblées à Utrecht pour la négociation de la Paix générale: ceux qui pensoient chrétiennement crurent que chacun des Potentats, réfléchissant à la colere & à la puissance d'un Dieu, qui venoit d'apesantir sa main
sur

des Princes &c. Janvier 1713. 15

sur la Maison Royale de France, pouvoit bientôt marquer sur les leurs, combien le Ciel étoit irrité de tant d'injustices, de sacrilèges, de meurtres, de pillages & d'incendies, qui s'étoient commis pendant cette longue & sanglante guerre. On crut, dis-je, que ces Puissances se dépouilleroient de leurs haines, de leurs jalousies, & de leurs inimitiez; que l'esprit de paix succéderoit à l'esprit d'animosité: & qu'enfin chacun contribueroit de sa part à rétablir le calme & le repos de l'Europe: mais il en arriva tout autrement; la discorde ne voulant pas céder la place à la tranquillité, prit occasion de l'affliction où la France se trouvoit alors, pour inspirer à quelques Puissances d'achever d'accabler cette Couronne, afin de subjuguier plus aisément celle d'Espagne. Les implacables ennemis des deux Monarchies esperoient d'y parvenir par la continuation de la guerre. Ce fut dans le tems que tout le Royaume de France pleuroit la mort de ces Princes, que ses ennemis lui demanderent des conditions de Paix, qu'ils sçavoient bien qu'on ne pouvoit, ni qu'on ne devoit pas leur accorder. On a vû ces demandes en détail dans le Tome XVI. de cet Ouvrage page 306

Parmi celles qui parurent les plus irraisonnables & les moins conformes à l'équilibre qu'on a voulu établir dans l'Europe, l'Em-
23 pereur Charles VI. demanda d'être mis en
23 possession de toute la Monarchie d'Espa-
23 gne, telle que la possédoit Charles II.
23 Que tout ce qui avoit été cédé à la Cou-
23 ronne de France, par les Traitez de Mun-
23 ster, de Nimègue & de Riswick, seroit
rendu

rendu &c. Il y avoit quelques autres Articles d'une pareille équité. Ces demandes de l'Empereur, quoi qu'exorbitantes, étoient au moins à couvert du titre specieux de parentage, puisque du côté paternel il étoit descendu d'une Infante d'Espagne, quoi que de plusieurs degrés plus reculé que n'est Philippe V.

A l'égard des Hollandois, ils n'ont ni droit, ni qualité pour pouvoir légitimement rien prétendre de la Couronne d'Espagne, dont ils étoient les Sujets avant d'en avoir secoué le joug, & n'en sont devenus les Alliez que par le Traité de Westfalie; ils ne pouvoient pas non plus rien exiger légitimement de la Couronne de France, puisqu'elle n'occupe pas un seul ponce de terre qui ait jamais appartenu à la République; qu'au contraire elle s'est formée, & s'est affermie à l'aide des puissans secours que les Rois de France lui donnerent dans le dernier siècle: cependant Mrs. les Etats Généraux formèrent des demandes d'une si grande étendue, qu'elles étoient capables d'inspirer à toute l'Europe des légitimes défiances contre un pareil agrandissement; ils ne s'attendoient pas sans doute, qu'on les leur accordât; aussi n'étoit ce qu'un prétexte de pouvoir continuer la guerre, dans l'espérance qu'elle leur faciliteroit les moyens de s'approprier tous les Pais-Bas & les Indes Espagnols, comme les Anglois l'ont reconnu. Voici en abrégé partie des demandes Hollandoises.

„ Qu'on remettroit entre les mains des
 „ Hollandois, Luxembourg, le Comté de
 „ Chiny, Namur, Charleroi, en y laissant
 „ l'Artillerie, Armes, Munitions, Arceneux,
 „ Ma-

des Princes &c. Janvier 1713. 17

„ Magazins, Fortifications &c. Qu'ils au-
„ ront la Gueldre Espagnole en toute Sou-
„ veraineté & propriété: comme aussi Me-
„ nin, Lille, Douai, Fort de Scarpe, Or-
„ chie, la Lœu, Gorgue, Tournai, Aire,
„ le Fort St. François, Teroüane, Lilliers,
„ St. Venant, Bethune, Bouchain, avec leurs
„ Châtellenies & dépendances: qu'aux mê-
„ mes conditions la France abandonnera aux
„ Hollandois, les Villes & Forteresſes de
„ Furnes, Furnambach, la Kenocke, Loo,
„ Dixmude, Ypre, Bailleul, Warneton,
„ Commines, Warwick, Poperingen, Caf-
„ ſel, Valancienne, Condé & Maubeuge, avec
„ leurs dépendances, Fortifications, Artille-
„ ries, Arcenaux, Magasins &c. pour jouir
„ de toutes ces Places en pleine Souveraine-
„ té & perpetuité. Ils demandent encore
„ de pouvoir tenir Garnison a Huy, Liege,
„ & Bonn, ſe reſervant la liberté d'augmen-
„ ter leurs demandes dans la continuation
„ de la négociation &c.

Les autres Alliez, (à la reſerve de l'An-
gletterre qui parut ſatisfaite des offres de Paix
que la France avoit faites,) firent auſſi leurs
demandes, qui, quelques déraiſonnables
qu'elles fuſſent, n'étoient pas à beaucoup
prés ſi outrées que celles de l'Empereur &
des Etats Généraux; auſſi étoit ce ces deux
dernieres Puiffances, qui (ayans mis les au-
tres en mouvement pour entrer dans la guer-
re d'Eſpagne, ſans y avoir nul intérêt,) n'ont
rien oublié pour les y maintenir, renvoyant
à la fin de la guerre l'exécution des promeſ-
ſes flatteuſes, qu'ils avoient faites à quel-
ques-uns d'entr'eux, diſpoſant ainſi de la
peau de l'Ours qui couroit encore la Forêt.

La France ne pouvant point rassasier tant d'affamez du bien d'autrui, en attendant que Dieu changeât la face des affaires de l'Europe, par quelque événement secret de sa Providence, secha autant qu'elle put les justes larmes que la perte de ses Princes lui faisoit répandre, & se mit en état de défense. Nous verrons un peu plus bas quel fut l'effet de ces esperances.

Italia.

VI. L'Italie n'a rien produit de fort considérable; il n'y a eu aucun exploit militaire: les Armées de part & d'autre sur la frontiere de Piémont, ont été en presence toute la Campagne sans se choquer, ni sans rien entreprendre? le Pape n'a pas pû obtenir la restitution de Comachio, ni les autres satisfactions qu'il avoit lieu d'attendre de la justice du nouvel Empereur: Sa Sainteté a rempli les places vauquantes dans le sacré College par diverses promotions, où l'Abbé Albani son Neveu n'a pas été oublié: il a differé d'en faire pour les Couronnes d'Espagne & de Pologne, par des vûës de politique: les peuples de Naples ont continué de murmurer & de se plaindre contre le Gouvernement de la Maison d'Autriche.

Suisse.

VII. La Suisse s'est vû déchirée pendant quelques mois par des divisions domestiques: les Catholiques & les Protestans en sont venus aux mains plusieurs fois: ces dissensions auroient infailliblement causé la ruine de cette Republique, si les deux partis opposez n'avoient enfin fait un salutaire usage des bons conseils de l'Ambassadeur de France, en s'accommodant: la paix s'est donc faite entr'eux, à l'avantage des Protestans, qui étoient les plus forts; les Catholiques &
l'Abbé

des Princes &c. Janvier 1713. 19

l'Abbé de St. Gal en ont payé les pots caféz Ce dernier (s'étant trop appuyé sur les esperances que lui donnoit le Nonce du Pape, & sur les secours temporels que lui avoit promis la Cour de Vienne, s'est vû dépourvu de sa petite Principauté, dont les Cantons de Berne, & de Zurich sont encore en possession.

VIII. La Campagne en Allemagne n'a pas été plus meurtrière qu'en Piémont: il n'y a eu qu'une seule escarmouche, à l'occasion de l'entreprise que le Duc de Wirtemberg avoit formée sur Weissembourg, qu'il vouloit surprendre, afin de prendre en flanc l'Armée Française, occupée à garder les Lignes qui couvrent la basse Alsace. Le projet avoit été assez bien concerté, mais un contre tems le fit échoüer d'une manière assez singulière; voici comme un Officier de caractère m'en a fait le recit. Mr. de Wirtemberg pour cacher son dessein, avoit dit hautement dans son Armée, qu'il avoit ordre d'envoyer un détachement en Flandres, & que le reste de l'Armée Imperiale repasseroit le Rhin: Il nomma les Regimens qui devoient composer ce prétendu détachement, mais au lieu de prendre la route de Flandres, toute son Armée marcha la nuit sur deux colonnes, pour gagner les hauteurs de Weissembourg, avec ordre de surprendre ou debusquer cette Place, avant que l'Armée Française qui occupoit un grand terrain, se fût approchée pour soutenir la Garnison: dans ce tems là un Capitaine des Grenadiers du Regiment de Peyri, qui étoit allé à la découverte avec un petit détachement, pour être éclairci du mouvement de

Alle.

l'Armée Imperiale, se trouva dans les deux colonnes, éloignées l'une de l'autre de deux portées de fusil: le Partisan qui ne pouvoit plus avancer ni reculer sans s'exposer d'être découvert & pris, partagea sa troupe en deux; le Lieutenant qui commandoit une de ces troupes, s'avança quelques pas sur l'une des colonnes, & fit sur elle sa décharge dans le tems que le Capitaine en fit autant sur l'autre colonne, & en même tems le détachement François se jeta dans une espede de chemin creux, à la faveur duquel il se sauva: ces deux décharges rapprocherent les deux colonnes de l'Armée Imperiale, qui avant de se reconnoître firent feu l'une sur l'autre, & par cette méprise avertirent les François de la marche des Imperiaux: ils prirent les armes & se mirent en état de défendre leurs retranchemens.

L'Empereur qui fut couronné à Francfort sur la fin du mois de Decembre 1711. l'a été l'année dernière à Presbourg de la Couronne d'Hongrie, comme nous l'avons remarqué dans le Volume précédent: cependant ce Prince n'a pas pû se résoudre à faire cesser les plaintes des Hongrois, ni d'exécuter les engagements qu'il donna aux Electeurs & Princes de l'Empire, par la Capitulation Imperiale: car il promit sous serment, Article 13. *Que dans la premiere année de son Regne, il assembleroit une Diette générale, dans laquelle sous les Membres de l'Empire auroient la liberté de porter leurs plaintes, tant contre Sa Majesté Imperiale, que contre les autres Princes qui y auront donné lieu.*

Dans l'Article 16. *il casse comme nul & abusif tout ce que le Conseil de Vienne peut avoir*

des Princes &c. Janvier 1713. 21
avoir fait de préjudiciable aux Loix & libertés Germaniques

Promet dans l'Article 19 de faire restituer au plûtôt les biens dont les Electeurs, Princes, Prelats, & autres Membres de l'Empire, peuvent avoir été dépouillez par force ou autrement. Cet Article est encore repeté dans l'Addition de la Capitulation dressée par les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour rendre cette obligation perpetuelle.

Article 26 Il promet de se comporter en bon voisin avec tous les Princes Chrétiens. vivant avec eux en paix & tranquillité pendant son Regne, évitant tout sujet de querelle & de guerre avec eux.

Sa Majesté Imperiale n'a point convoqué la Diette générale, n'a fait aucune attention aux plaintes qui lui ont été faites par les Ducs de la Mirandole, ni de Guastale, dont il a vendu ou tourné à son profit les Etats qui leur appartiennent; n'a point restitué Comachio, ni les Electorats de Baviere, de Cologne, ni la Principauté de Liege; n'a point donné satisfaction à Son Altesse Royale de Lorraine pour le Duché de Montferat, quoi que les Ministres de Son Altesse Royale l'ayent réclamé, ou l'équivalent, même l'Assemblée d'Utrecht: loin d'être porté à vivre en paix avec ses voisins, il a rejeté toutes les conditions de Paix avantageuses, que la Reine de la Grande Bretagne, l'un de ses meilleurs Alliez a voulu lui procurer; ce Prince a été constant à continuer la guerre, au risque de ruiner ses Sujets, & d'épuiser l'Empire d'hommes & d'argent.

Les Etats de l'Empire ont eu raison pour mettre des bornes à l'ambition, d'obliger le

auquel ils donnoient la Couronne Imperiale, de vivre en paix avec ses voisins: Ils sçavent par une longue experience, ce que les guerres de la Maison d'Autriche ont coûté à l'Allemagne dans le dernier siecle & au commencement de celui-ci; mais ils voyent déjà qu'il falloit exiger du Chef qu'ils viennent de se donner, quelque chose de plus solide qu'une simple promesse sous serment: puis qu'avant que ce Prince fût monté sur le Trône Imperial, la Reine d'Angleterre avoit déjà ouvert la porte à la négociation de Paix générale; les Electeurs & Etats de l'Empire auroient agi suivant leurs veritables interêts, s'ils avoient differé le Couronnement jusques après la conclusion de la Paix, car peut-être que si ce Prince n'avoit paru dans le Congrez que comme Archiduc d'Autriche, il auroit été moins fier, & plus traitable qu'il ne l'a été lors qu'il s'est vû tout-à coup accablé de tant de Couronnes & de Dignitez: il auroit été plus facile aux Etats de l'Empire, dans l'Interregne, de redresser les abus commis par le Conseil de Vienne, au préjudice des libertez Germaniques, que d'en laisser la reforme au Successeur des Princes qui les ont autorisez.

On ne voit pas que l'Empire tire aucun avantage de la querelle d'aujourd'hui. La guerre entre les Princes a quelque chose de semblable avec la chicane entre les particuliers; souvent celui qui gagne son procès, ruïne ou apauvrit fort sa famille. La Maison d'Autriche a intenté par la voye des armes, sa demande contre celle de France: la premiere a fait intervenir en sa faveur toute l'Allemagne, & la plus grande partie des
autres

autres Puissances de l'Europe, sous promesse de leur donner part au gain de son procès; les François ont eu la gloire de se défendre, contre les rudes attaques de tant d'ennemis redoutables: mais ils ne se sont pas attendus de s'enrichir en soutenant le combat: pendant huit ans la fortune a été favorable aux Alliez; ils ont gagné plusieurs Villes & subjugué presque autant de Provinces; mais nonobstant toutes ces prosperitez, qu'on demande aux peuples d'Allemagne ce qu'ils ont gagné? Qu'on fasse la même question aux peuples d'Angleterre, & même à ceux d'Hollande, quoique ces derniers se soient appropriez la plus riche des dépouilles de ses ennemis? je suis persuadé, que s'ils répondent avec la bonne foi qu'on doit attendre de la sincérité, ils avoueroient tous, (à l'exception de quelques familles particulieres qui en pêchant en eau trouble se sont enrichies,) que leur bien & leurs richesses ont diminué à mesure que leurs Armées ont remporté des victoires, & qu'ils sont aujourd'hui plus miserables ou moins opulens qu'ils ne l'étoient au commencement de la guerre.

IX. Nous dirons au commencement de cette année, comme le Predicateur le disoit en Chaire, *que le Roi de Suede est encore à Bender.* Quoi que ce Prince depuis quelques années soit accablé d'infortunes, & réduit à rester dans l'azile, que le Sultan par generosité a bien voulu lui accorder; les Princes Chrétiens qui pouvoient lui donner du secours, n'ont pas mis en pratique à son égard la vertu si recommandée dans l'Écriture Sainte, & enseignée par plusieurs grands hommes

hommes de l'antiquité; Aristote dit, qu'on est obligé de prendre les armes pour secourir ceux qui sont maltraités, principalement lors qu'on l'est sans un sujet légitime. Seneque nous enseigne, que le sage doit quand il le peut, détourner les malheurs qui menacent son voisin: que les hommes sont nés pour se donner de mutuels secours les uns les autres: Platon pousse plus loin cette obligation, & s'explique d'une manière très claire lorsqu'il dit, que si un Souverain, ou un peuple, n'épouse pas la défense d'un autre, attaqué injustement; celui qui ne s'oppose pas à cette violence, en donnant du secours à l'opprimé, mérite lui-même la punition d'un lâche, comme cela se pratiquoit chez les Egyptiens.

Sans contredit le Roi de Suede est l'opprimé, le Roi Auguste & le Czard de Moscovie ont porté la guerre dans les Provinces de Suede, sans sujet, & même avant de l'avoir déclarée: le Traité d'Alt-Raenstad en 1706. avoit reconcilié le Roi Auguste avec Sa M. Suedoise, mais après que ce dernier Monarque, en poursuivant la satisfaction qu'il vouloit tirer du Czard, se fut engagé trop avant avec son armée, sans avoir ni Place de sûreté pour sa retraite, ni Magazins pour faire subsister ses soldats; se trouva vaincu plutôt par la disette des vivres, que par la valeur ou la bravoute de ses ennemis: l'extrémité où il se vit éloigné de ses Etats, après la perte de son armée, l'obigea de se réfugier sur le territoire Turc: au moment qu'on fut bien certain de cette nouvelle à Dresden & à Copenhague, le Roi Auguste rompit la Paix d'Alt-Raenstad, & le Roi de Dannemarck le Traité de Travendal signé en 1700. ces deux

Monar-

Monarques unirent leurs forces avec celles de Molcovie, pour subjuguier les Provinces de Suede, pendant que le Royaume étoit sans Chef, & sans forces.

On a vû dans les Tomes précédents les mauvais succez des deux premières Campagnes du Roi de Dannemarck, l'une dans la Province de Schonen, où ce Prince alla en personne, & l'autre en Pommeranie pour partager avec les Saxons & les Moscovites la gloire qu'ils avoient crû d'y trouver: l'année dernière 1712. SaM. Danoise ayant fait bande à part, a été plus heureuse dans sa descente au Duché de Breeme, où elle fit la conquête de Staden: sur la fin de sa Campagne, l'Armée Danoise entra dans le territoire de Hambourg, Ville Imperiale & Ansiatique, dont elle exigea 230. mille écus de contributions: cependant son Général Rantzau leva le blocus de Wismar, qui duroit depuis 18. mois, & abandonna la Ville de Rostock à l'approche des Suedois.

Quoi que cette diversion eût favorisé les desseins du Roi Auguste & du Czard en Pommeranie, où pendant tout l'hiver dernier les Villes de Stettin & de Stralsund avoient resté bloquées par terre, de même que Wismar; ces deux Princes se sont contentez de ruiner le pais, sans oser attaquer aucune de ces Places: à la verité le siege de Stralsund étoit resolu, mais comme il faloit auparavant prendre l'Isle de Rugen, ils en tenterent la descente, & échouèrent, de la maniere dont on l'a pû remarquer dans le Journal du mois dernier. Le Czard a voulu s'indemniser du peu de succez de ces deux dernières Campagnes, en recherchant d'être
agreg.

agregé au College des Princes de l'Empire, pour pouvoir avoir voix dans les Diettes ; cette postulation n'a pas été faite sans de grandes vûes : lors que la Maison d'Autriche commença à parvenir au Trône Imperial, elle n'étoit pas à beaucoup près si puissante qu'elle l'est aujourd'hui, & trouva cependant le moyen de s'agrandir: il ne faudroit pas un si longtems au Czard, devenu Prince de l'Empire, pour se rendre maitre de toute l'Allemagne.

Les plaintes que le Roi de Suede porta à Constantinople contre le Grand Visir, qui avoit si mal sçû profiter de l'avantage qu'il avoit eu sur le Czard, & son Armée à la Bataille de Falczin, produisirent la déposition de ce premier Ministre Ottoman ; & comme les Moscovites n'avoient pas exécuté ce à quoi le Czard s'étoit engagé, la Porte arma de nouveau, & contraignit Sa M. Czariene d'évacuer Afaf, de raser les Forts bâtis sur le terriroite Turc vers les bords du Boristene ; de promettre de retirer toutes ses troupes de Pologne, sans les y ramener, & de laisser au Roi de Suede le libre passage pour s'en retourner dans ses Etats: les deux derniers articles de cette convention n'ayans pas été exécutez, Sa M. Suedoise n'a pas jugé à propos de s'exposer à tomber entre les mains de ses ennemis ; cependant il est certain que le séjour que ce Prince fait à Bender, a déjà produit plus de honte & de préjudice au Czard, que s'il eût été à Stockholme : peut être même qu'avant d'en revenir, il trouvera des expedients pour faire repentir quelqu'une des

Puif,

des Princes &c. Janvier 1713. 27

Puissances qui lui ont tourné le dos, lors qu'on l'a vû abandonné de la victoire. Nous vivons dans un siècle où les événemens inopinez se suivent de fort près: en voici des exemples bien ressentis.

X. Toute l'Europe pendant l'année 1712. a été attentive sur les démarches de la Cour d'Angleterre, & sur les délibérations de son Parlement. C'étoit des Isles Britanniques, sous le regne d'une Princesse infiniment plus glorieuse que la Reine Elisabeth, qu'on attendoit la décision de la guerre ou de la paix. Il paroît que par une prédilection de la Providence, Dieu veut se servir du ministère d'une femme pour rétablir le calme dans l'Europe, malgré les obstacles que les hommes ont fait naître pour en traverser le dessein.

Angleterre.

C'est une des principales prérogatives de la Couronne d'Angleterre, que ceux qui sont sur le Trône peuvent faire la paix, ou déclarer la guerre, lors qu'ils le jugent à propos pour le bien & avantage des Sujets, sans avoir besoin du consentement du Parlement: cependant la Reine par sa condescendance, après avoir pris les précautions convenables, fit part de son dessein aux deux Chambres.

Mrs, Marlborough & Godolfin formerent un gros parti dans la Chambre haute, qui se déclara hautement pour la continuation de la guerre: dans la Chambre basse il y eut aussi un parti composé d'un reste des créatures de ces deux Milords, qui appuyez des Wigs & Presbyteriens, s'opposoit aussi à la paix; mais ce parti se trouva inférieur à celui qui considérant le véritable intérêt de la

la Nation, examina dans le détail tout ce qui s'étoit fait depuis le commencement de la guerre; on trouva que les Anglois en avoient supporté le plus grand fardeau: qu'ils n'avoient eu que la gloire de combattre, de gagner des Batailles, & de faire des conquêtes, que tout le profit & l'avantage avoit été pour la Maison d'Autriche, qui n'avoit presque rien fourni, ou pour la République d'Hollande, qui n'avoit fourni que le tiers de son contingent. On examina le Traité de Barriere que nous avons rapporté dans le Tome XVI. par lequel on rendoit les Hollandois les maîtres absolus des Pais-Bas Espagnols, au préjudice de la liberté d'Angleterre, & si peu convenable à la Principauté de Liege & autres Etats voisins: Milord Marlborough l'avoit négocié, & le Vicomte de Tomfend, Envoyé d'Angleterre l'avoit signé: le Parlement d'Angleterre déclara *traîtres & criminels de haute trahison* ceux qui l'avoient conseillé à Sa M. B. & jugea que Mr. Tomfend avoit surpassé ses ordres & ses instructions.

Les Etats Généraux écrivirent à la Reine pour desapprouver les mouvemens qu'elle se donnoit pour la Paix; cette lettre étoit en termes si peu convenables, que le Parlement déclara, que c'étoit un *Libelle faux & scandaleux*: le Comte de Galash Envoyé de la Cour de Vienne, tenoit des discours peu respectueux, & cabaloit dans Londres avec les Partisans de la guerre, pour exciter des troubles dans le Royaume, ce qui obligea Sa M. de l'exiller de sa Cour, & de le faire sortir de ses Etats: l'Envoyé d'Hannover, malgré
les

les obligations que son Maître avoit à la Reine & à la Nation Angloise, qui pour le favoriser, avoit renversé les anciennes loix de la succession de la Couronne, appuya aussi les Partisans de la guerre; le Prince Eugene se rendit à Londres de la part du nouvel Empereur pour soutenir les cabalistes; de maniere que Sa M. B. avoit le desagrément de voir traverser ses bons desseins par ceux de ses Sujets qui avoient été les plus chers favoris, & qu'elle avoit accablé de bienfaits, par le Prince auquel elle venoit de procurer la Couronne Imperiale, après avoir épuisé son Royaume à conquérir pour la Maison d'Autriche, les Etats de Naples, de Milan, de Sardaigne, & beaucoup d'autres Pais; par le Duc d'Hannover, qu'elle avoit désigné pour successeur de la Couronne Britannique: par les Hollandois que les armes d'Angleterre avoient mis en possession de plus de trente Villes considerables aux Pais Bas.

Toutes ces traverses n'empêcherent pas sa M. B. de perseverer dans le glorieux dessein qu'elle avoit formé, de procurer le repos à ses peuples & à toute l'Europe; elle poussa même sa générosité jusqu'au point de procurer par la Paix, des avantages très-considerables aux Puissances les plus opiniâtrées dans la continuation de la guerre, quoi qu'elles ne fussent pas en état de la soutenir sans l'aide de la G. B. de maniere qu'elle a pratriqué, à leur égard, le plus difficile de tous les preceptes Evangeliques, en procurant du bien à ceux qui vouloient lui faire du mal. Nous avons inseré dans le Tome XVII. page 126. les conditions de Paix qu'elle avoit menagées, tant pour ses Sujets que pour ses Allies.

Pour

Pour parvenir à cette Paix, la Reine fit proposer au Congrez d'Utrecht une Suspension d'Armes: les Alliez la refusèrent, mais elle fut réglée & publiée entre la Couronne Britannique, & celles de France & d'Espagne: l'Armée Angloise se sépara de celle des Alliez après la prise du Quesnoy, & se retira vers Gand: En même tems la Reine fit prendre possession de Dunkerque, que le Roi T. C. lui confia avec toutes ses Fortereses, pour ôtage de la parole que ce Monarque donna, que le Roi d'Espagne son petit fils exécuteroit tout ce qui avoit été promis en son nom.

Les Imperiaux & les Hollandois outrés de ce que l'Angleterre ne vouloit plus continuer la guerre sur l'inégal pied qu'elle avoit été faite depuis dix ans, avoient mis en délibération de désarmer l'Armée Angloise, & auroit, peut-être, exécuté leur dessein si le Duc de Marlborough en avoit été encore le Général; mais le Duc d'Ormond qui la commandoit, avoit pris ses précautions, s'étant campé à Château Cambresis, à portée d'être secouru par l'Armée Françoisse, si celle des Alliez venoit à l'insulter: ces mêmes Alliez ne pouvant donc effectuer ce qui avoit été projeté, manifesterent leur mauvaise inclination contre Sa M. B. en débauchant les troupes étrangères à la solde d'Angleterre, lesquelles au préjudice du serment & de l'obéissance qu'elles devoient au Général Anglois refuserent de suivre le Duc d'Ormond, & par une espece de désertion, se soumitent au Commandement du Prince Eugene, Général de l'Empereur, qui nonobstant ce renfort, n'acquit pas beaucoup de gloire le reste de la Campagne.

des Princes &c. Janvier 1713. 31

XI. Parmi les événemens considérables arrivés aux Païs Bas, on doit mettre au premier rang, la donation que le Roi Philippe V. a faite à Mr. l'Electeur de Baviere son Oncle, en lui cedant tous ses droits & prétentions sur les Provinces qui composent la Souveraineté qu'on nomme *les Païs-Bas Espagnols*. S. A. E. prit possession du Duché de Luxembourg & du Comté de Namur, & reçût le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, en attendant que la Paix eût rendu la liberté aux autres Provinces qui dépendent de cette Souveraineté, dont les peuples aspirent au moment qu'ils pourront donner à S. A. E. des marques de leur soumission, avec autant de fidélité qu'ils en ont toujours fait paroître envers leurs Souverains legitimes.

Quoique les Negociations de Paix à Utrecht aient été fort languissantes pendant le cours de cette Campagne; tant par les travers que leurs ont donné les Ministres des Cours de Vienne & de la Haye, que par la negligence des Etats Généraux à donner au Roi T. C. la satisfaction convenable de la violation du sacré droit des gens, par l'insulte que le Comte de Rechteren Plenipotentiaire Hollandois, fit faire aux domestiques de Mr. Menager l'un des Plenipotentiaires de France; nonobstant, dis je, cette lenteur, on n'a pas laissé d'y faire quelques progresz, puis qu'on y est convenu d'une Suspension d'Armes entre les Couronnes de France & d'Espagne, avec les Couronnes d'Angleterre & de Portugal, qui ont ôté les principaux alimens de la guerre de Catalogne, si ruineuse à la Nation Britannique. & si peu avantageuse aux Portugais. Il y a des gens, qui raisonnant
sur

sur la conduite des Hollandois , disoient , que puisque cette Republique paroissoit si opposée pour la Paix , qu'elle en traversoit la négociation , & rejettoit toutes les conditions proposées par la Reine de la Grande Bretagne , cette Republique devoit dissoudre l'Assemblée d'Utrecht , qui se tenoit dans ses Etats : mais ceux qui raisoient de la sorte , ne consideroient pas que pendant que les Etats Généraux comptoient de gagner des Provinces entieres par la continuation de la guerre , ils ne vouloient pas se priver de plusieurs millions d'argent comptant , que l'Assemblée d'Utrecht attireroit dans leur Etat , par la dépense des Plenipotentiaires qui s'y étoient rendus.

Comme les Pais Bas ont été le seul Théâtre de la guerre cette Campagne , on y a vu des événemens bien surprénans , puis qu'en deux mois de tems Mr. de Villars y a fait plus de conquêtes , que toutes les forces des Alliez unies ensemble en avoient fait en deux Campagnes. Les Hollandois chanterent d'un ton fort haut la gloire de Mr. de Marlborough , lors qu'en 1711. il fit investir Bouchain le 9. Août. Le 14. on commença les approches & depuis ce jour là jusqu'au 23. l'Armée du siege fut occupée à prendre divers postes qui défendoient les approches de la Place ; depuis le 23. Août jusqu'au 13. Septembre , le feu des Assiegeans fut si supérieur à celui des Assiegez , que la Ville capitula enfin ce jour-là ; de sorte que si l'on compte la tranchée ouverte du 14. Août comme cela se doit , la Place résista pendant trente jours : & si l'on veut qu'elle n'ait commencé que le 23. après qu'une partie des dehors

déhors furent occupez, le siege fut au moins de 22. jours. Cette remarque n'est pas hors d'œuvre, pour juger de la validité des éloges qui furent donnez a Mr. de Marlborough par l'Auteur du *Journal du Siege de Bouchain*, imprimé à Bruxelles chez George de Baker 1711. Voici de quelle maniere ce Panegériste commence son Ouvrage.

„ Tout brille dans les expéditions de Mr.
„ Marlborough: voici de nouveaux tro-
„ phées qui vont illustrer & immortaliser
„ sa memoire. Le siege de Bouchain est
„ un de ses grands ouvrages, puisque lui
„ seul donne de l'*animosité à tous les Géné-*
„ *raux* alliez, * & qu'elle va les exciter à
„ pousser les François jusques au point qu'ils
„ ont cherché depuis le commencement de
„ cette guerre, qui est de les renfermer dans
„ leur taniere, de vivre comme des esclaves.
„ Les François le veulent bien, on pardonne
„ & excuse leur soumission; les aveugles
„ des quinze-vingts ont donné là-dessus leur
„ approbation; *Transeat.*

Voilà assurément de riches pensées; je ne sçai si Mr. de Marlborough n'a pas largement recompensé le zele & l'éloquence de cet Auteur, qui termine ainsi sa Relation.

„ Ce siege est surprenant. Le peu de tems
„ qu'on a mis à réduire cette Place très bien
„ fortifiée, fera l'étonnement de tous ceux
„ qui liront l'histoire dans les siècles à ve-
„ nir.

Que diroit le faiseur de *Journal de siege*,
C s'il

* Cet éloquent Auteur auroit, peut-être, parlé plus correctement, si au lieu d'*animosité*, il eût écrit *jalousie* ou *émulation*.

s'il vouloit profaner sa plume à décrire ce que vient de faire Mr. de Villars ? si d'avoir pris Bouchain en trois semaines ou un mois de tranchée ouverte, a acquis un si grand brillant à Mr. de Marlborough, pour illustrer & immortaliser sa memoire, si la posterité dans les siècles à venir fait difficulté de croire qu'on ait pû réduire cette Place en si peu de tems ; comment pourra-t'on persuader à cette même posterité que Mr. de Villars ait pris la même Ville beaucoup mieux fortifiée, en dix jours de tranchée ouverte ? cet événement est pourtant arrivé : il avoit été précédé de l'enlèvement du Camp de Denain, de la prise de Marchienne, de St. Amand & de Mortagne avec tous les grands Magasins qu'on y a fait aux dépens des Hollandois, pour être employez à renfermer ces aveugles François dans leur taniere, qui au jugement de l'Auteur, avoient tant de penchant à devenir les esclaves de ceux qui par la continuation de la guerre, s'étoient flattez de les dépouïller de leur bien & de leur liberté.

Le même Maréchal de Villars, (qu'on publioit en Hollande n'être ni en état, ni en volonté de s'opposer à l'exécution des projets formez dans l'imagination d'un Général qui avoit conspiré la perte de sa Patrie, approuvez au Conseil de Vienne, & dans le Senat Hollandois,) les fit cependant échoïer en faisant lever le siege de Landrecy, en faisant la conquête de Douay & du Fort de Scarpe, & en reprenant le Quesnoy, avec toute l'Artillerie & les attirails de guerre qu'on avoit destinez pour la conquête de Landrecy & de Maubeuge. Tous ces événemens ont été d'autant plus singuliers qu'en renversant les

esperances

des Princes &c. Janvier 1713. 35

esperances des Partisans de la guerre, ont fort aplani la route de la Paix; si elle arrive dans le courant de l'année que nous venons de commencer, (comme il y a lieu de l'esperer,) on pourra dire que les conquêtes que Mr. de Villars a faites en deux mois de tems, y ont plus contribué que toutes les victoires que Mr. Marlborough & le Prince Eugene ont remportées en onze Campagnes; sans s'éloigner de la verité, ni sans blesser la modestie de Mr. de Villars, il a fait paroître tant de capacité dans le courant de cette Campagne, qu'on peut dire de lui,

*On ne sçait point, vous voyant contre Eugene,
Si vous êtes dans le Combat,
Plus Capitaine que soldat,
Ou plus soldat que Capitaine.
Avec autant de cœur & d'un effort égal,
Vous sçavez attaquer aussi bien que défendre,
Et joindre aux ruses d'Anibal,
La valeur d'Alexandre.*

XII. On peut conclure de tout ce qu'on vient de lire, que l'année 1712. à décidé du sort de la Couronne d'Espagne, qui restera sur la tête de Philippe V. & à sa posterité: destination pour laquelle les Espagnols, soutenus par les secours de France, ont combattu depuis douze ans. Que la Nation Française ne trempera pas ses mains dans le sang innocent, comme on vouloit l'y contraindre par l'horreur des propositions inouïes qui furent faites aux Plenipotentiaires de France à Gertruydemberg. Que la Paix générale sera établie sur des principes beaucoup plus équitables. Que l'Angleterre sera la

Conclusion.

dépositaire de la balance de l'Europe pour la tenir dans un juste équilibre, & que cette Couronne gagnera plus par la Paix, qu'elle n'a fait pas tous les avantages que ses armes ont remporté: que la Hollande aura une plus forte barrière, les Païs Bas restans à Mr. de Baviere, que s'ils étoient à un Prince d'Autriche. Que la Puissance de la Maison Imperiale, en acceptant les offres qu'on lui a faites, sera beaucoup plus considerable qu'elle ne l'étoit sous Charles Quint, si l'on fait la difference de ce tems-la à celui-ci, & si l'on a égard à l'heredité des Couronnes de Bohême, de Hongrie, à toutes les acquisitions que la Maison d'Autriche a faites en Allemagne dans le dernier siecle.

A l'égard des affaires du Nord, la violation des Traitez de Travendal & de Westfalie, a été avantageuse au Roi de Danemark cette Campagne, puisqu'elle l'a rendu maitre du Duché de Breme: la Couronne de Suede & la Ville d'Hambourg en ont souffert; le Roi Auguste & le Czard ont échoüé en Pommeranie cette derniere Campagne comme la précédente, & l'esperance du retour du Roi de Suede dans ses Etats n'est pas évanouïe: ses peuples éternisent leur gloire par leur zele & leur fidelité, en résistant avec autant de valeur qu'ils le font, aux longues & violentes attaques des Puissances liguées pour subjuguier cette belliqueuse nation.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
 ESPAGNE & en PORTUGAL
 depuis le mois dernier.

I. EN très peu de tems les Portugais ont eu quatre occasions à signaler leur joye; la premiere par l'arrivée de la flote venant du Brésil, qui aborda à Lisbonne le 9. Octobre richement chargée: la seconde par la Naissance d'un Prince dont la Reine accoucha le 19. du même mois: la troisiéme la levée du siege de Campo-Major, le Marquis de Bay ayant abandonné cette entreprise le 27. du même mois d'Octobre, tant par la longue fermeté des affligez, qui (ayant reçu un secours de mille hommes, & fait des retranchemens derrière les brèches de la Place,) soutinrent un assant où les Espagnols furent repouffez; ce qui joint aux pluyes continuelles, les rebuta de continuer le siege: la quatrième c'est la Suspension d'Armes dont le Traité fut signé à Utrecht, comme nous l'avons remarqué ailleurs, * le 7. Novembre entre les Couronnes de France, d'Espagne & de Portugal. Tous ces motifs sont sensibles pour des peuples, qui aiment la Paix, l'abondance & qui craignent les horreurs ou les incommoditez de la guerre.

II. Dès l'année 1702. les Rois de France & d'Espagne, jetterent de solides fondemens pour dissiper l'ombrage des Hollandois, qui craignoient, ou feignoient de

C 3

* Voyez Decembre page 436.

Motifs de
 joye des Por-
 tugais; l'ay-
 rivée de la
 flote du Bre-
 sil, la Nais-
 sance d'un
 Prince; la
 levée du sie-
 ge de Campo-
 Major, & la
 Suspension
 d'Armes.

Le Traité de la cession des Païs Bas faite à Mr. de Baviere par le Roi d'Espagne est du 7. Novembre 1702.

craindre, que la Couronne de France ne voulût augmenter sa puissance par la réünion des Païs-Bas Espagnols: car dès le septième Septembre de cette année là, le Roi T. C. au nom & du consentement du Roi d'Espagne son petit fils, ceda & transféra à Mr. l'Electeur de Baviere, (Maximilien Emanuel) & à ses successeurs, tous les droits, propriété & souveraineté, qui lui appartenoient dans les Païs Bas, de la maniere dont Sa M. C. en jouïffoit alors. Ce Traité, que la guerre qui s'alluma alors, avoit tenu secret, fut confirmé & ratifié par le Roi d'Espagne le premier Janvier 1712. jour auquel on fixa l'ouverture des conférences de la Paix d'Utrecht; cet acte de ratification & de confirmation, fut enregistré à Namur & à Luxembourg au mois de Novembre dernier, par ordre de Son Altesse Electorale.

Acte solennel par lequel le Roi d'Espagne renonce au droit de succeder à la Couronne de France. Et qui appelle à la succession d'Espagne Mr le Duc de Savoye &c.

III. Ce fut le 5. Novembre que le Roi d'Espagne signa l'acte de renonciation de son droit à la succession de la Couronne de France, pour lui & ses descendants; & qui regle la succession de la Monarchie d'Espagne, au cas que la posterité de S. M. C. vint à s'éteindre en faveur de Mr. le Duc de Savoye & ses descédans mâles. Cet acte fut signé par tous les grands Officiers de la Couronne, par les Conseillers d'Etat, par le Duc de Popoli Capitaine des Gardes du Corps, qui étoit alors de quartier, par le Marquis de Valdecannas, comme principal Conseiller de la guerre, par le Comte de Gondomar Conseiller d'Etat, & de la Chambre de Castille.

Le même jour le Roi d'Espagne fit l'ouverture de *las Cortés*, ou Etats de la Monarchie

des Princes &c. Janvier 1713. 39

chie, par un discours plein d'amour & de tendresse pour ses peuples: Sa M. C. adressant la parole à toute l'Assemblée, comme représentant toute la Nation Espagnole, leur dit entre autres choses; „ Messieurs, les efforts que la Nation a fait avec tant de zele & de fidelité, pour le soutien de ma Couronne, m'ont paru d'une nature à ne pouvoir jamais être mis en oubli: c'est pour lui en témoigner une reconnoissance parfaite, lui procurer la paix, & ne me séparer jamais d'elle, que je me suis resolu de renoncer, comme je renonce à toutes les prétentions que moi & les miens peuvent avoir sur la Couronne de France, & je vous prie d'y donner vôtre contentement.

Après que le Roi eut fait sa Harangue, un Secretaire d'Etat fit la lecture de l'Acte de renonciation devant les Députés des 29. Citez & Villes de Castille, d'Aragon & de Valence, qui ont droit de députer aux Etats. Le Comte de Lexington Ambassadeur d'Angleterre, qui avoit son fils avec lui, assista à ces deux ceremonies publiques.

IV. Pendant presque toute la Campagne, le Général Wesel a tenu Gironne bloqué; mais la Place fut resserée de plus pres le 15. Octobre, les Allemands s'étans saisis du Pont Major sur le Ter, par où il faut passer necessairement pour aller à la Ville lorsque la riviere n'est pas gayable. Ils ruinèrent ensuite les moulins hors la Place, & couperent l'eau à ceux qui sont dedans. Mr. de Brancas, qui est dans Gironne avec douze Bataillons de garnison ayant trouvé moyen de donner avis de la situation où il

*Discours
que le Roi
fait sur ce
sujet à l'As-
semblée des
Etats.*

*Gironne
bloqué par le
Général We-
sel.*

*Mr. de
Brancas dé-
fend la Pla-
ce.*



étoit, Mr. le Comte de Fiennes eut ordre de la Cour, de tenter de jeter quelques secours dans la Ville, en attendant qu'on pût le dégager.

Mr. de Fiennes y jette un petit secours,

Ce Comte entra en Lampourdan avec 15. Bataillons, y compris les milices & quelques Escadrons, menant avec lui 8. petites pièces de Campagne: les Païsans harcelèrent sa marche sans lui causer aucune perte: mais Mr. de Fiennes fut arrêté tout court au passage qu'on nomme la *côte rouge*, qui est un détroit entre Matignan & Gironne, à demi lieüe de l'un & de l'autre, qui est la route par où il faut nécessairement passer pour aller gagner le Pont Major. C'étoit à ce passage où Mr. Wesel, avec 6000. hommes de troupes réglées, & 8000. Miquelets ou païsans armez, l'attendoit dans des retranchemens. Mr. de Fiennes y arriva le 27. Octobre; ce jour-là & les deux suivans il fit canonner les retranchemens, mais n'étant pas assez fort pour en déloger les Catalans, ce Comte les amusa pendant que le trente il envoya d'un autre coté un petit convoy de 50. Bœufs, cent Moutons 400. Fantassins pour recruter les Regimens de la garnison, & 300. Cavaliers détachés, qui leur servoient d'escorte: le tout entra dans la Place avant que le Général Wesel se fût aperçeu de ce mouvement, ayant été passer plus loin la Riviere à gué.

Après ce petit succès Mr. de Fiennes partit le 1. Novembre pour ramener sa troupe en Rouffillon, où elle a été mise en quartier, en attendant l'arrivé des autres Regimens qui venoient de Dauphiné pour composer la petite Armée, avec la quelle

Mr.

des Princes &c. Janvier 1713. 41
Mr. le Maréchal de Berwick devoit entrer
dans la Catalogne, afin de tâcher de dé-
gager Gironne.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

I. MOnsieur le Maréchal de Villars
se délasse des fatigues de la guer-
re, dans les plaisirs de la Cour: cependant
les complimenteurs, & sur tout les Poë-
tes, l'ont laissé si peu de repos depuis le
retour de sa Campagne, qu'il n'est pas pos-
sible qu'il n'en ait été fatigué; du moins il
a pris la peine de lire toutes les pièces qu'on
a faites à son occasion; il m'en est tombé
plusieurs entre les mains, les uns moins
mauvaises que les autres: tous ceux qui se
croient des disciples d'Apolon, n'ont pas bû
à tasse pleine, les eaux du sacré vaion; ain-
si il ne faut pas être surpris si la plupart
n'ont pas eu la force de grimper jusqu'au
sommet du Parnasse, comme Mrs. Re-
gnier, Corneille, Despreaux, Madame des
Houlières, & tant d'autres. Parmi les pié-
ces inconnues qu'on m'a envoyé, il y a
une Ode, dont je joindrai ici seulement
la première & la dernière Strophe, & sur cet
échantillon les connoisseurs pourront juger
du mérite des autres, qu'une trop grande
abondance de matieres, m'obligent de re-
trancher.

*Invincible Villars, par tes faits innoüs,
L'heureuse étoile de LOUIS;
Après*

42 *La Clef du Cabinet*
Après avoir souffert une éclipse funeste ,
De ses jours précieux vient éclairer le reste ;
Touché de ses vertus , le grand Dieu des com-
bats ,
A soutenu , conduit les efforts de ton bras

Muses chantez , celebrez la victoire ,
Du grand Villars ; dressez un trophée à sa gloi-
re ,
Elevez son nom jusqu'aux cioux .
Qu'à louer ce Heros chacun de nous s'excite ,
Et que l'on publie en tous lieux ,
Qu'entre tous les guerriers , nul n'eut plus de
merite ,
Ni si grand nombre d'envieux .

Départ de
Mr. de Ber-
wick pour
la Catalo-
gne.

Le Mar-
quis de Mon-
teleon , Am-
bassadeur
d'Espagne
en Angle-
terre.

II. Sur la fin du mois de Novembre , Mr. le Maréchal de Berwick partit de Paris en poste pour le Rouïffillon , où il se devoit mettre à la tête de l'Armée Francoïse destinée à entrer en Catalogne. Le fils de Mr. de Berwick & son frere uterin l'ont suivi.

III. Au commencement du mois de Decembre, Monsieur le Marquis de Monteleon partit de Paris pour passer en Angleterre , en qualité d'Ambassadeur extraordinaire d'Espagne , accompagné de plusieurs jeunes Seigneurs Espagnols. Ce Marquis avoit déjà rempli pendant plusieurs années le même poste près de la Republique de Venise , & il est nommé un des Plenipotentiaires de Sa Majesté Catholique , pour la signature du Traité de Paix qu'on negocie à Utrecht.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

I. IL y a peu de gens tant soit peu ver-
itez dans la connoissance de ce qui s'est
passé en Suisse l'année dernière, qui ne
soient informez que Mr. Caraccioli Non-
ce du Pape, a eu bonne part aux derniers
troubles du Corps Helvetique, qui ont
presque ruiné les cinq Cantons Catholi-
ques, où les Armées Protestantes péné-
trèrent: mais s'il y avoit encore quelqu'un
qui en doutât, la Lettre que je vais join-
tre ici, suffiroit pour persuader cette verité:
le quatrième du mois de Novembre der-
nier le Canton de Lucerne écrivit à Mrs.
les Cardinaux Paulucci, Spada & Albani;
ces trois Lettres, sont conformes à celle-ci.

MONSEIGNEUR,

Nous nous sommes donné l'honneur d'é-
crire humblement à Sa Sainteté, pour
l'informer que Mr. le Nonce Caraccioly avoit
fomenté les dernières rebellions arrivées dans
nos Cantons; & qu'on ne pouvoit attribuer
qu'à lui les disgrâces, & les pertes irrépa-
rables que nous avons souffertes dans les trou-
bles passés. Nous y avons joint nos très-
humbles prières pour la revocation de Mon-
dit Seigneur le Nonce, & pour obtenir la
grace de pouvoir appliquer à nôtre Tresor
épuisé, une somme déterminée, sur les reve-
nus des Monasteres, dont les Abbez consom-
ment

*Lettre du
Canton de
Lucerne aux
Cardinaux
Paulucci,
Spada &
Albani.*

ment tout en bâtimens superflus & en autres somptuosités ; & nous avons demandé pareillement , pour quelques années , les revenus des gros Benefices qui peuvent venir à vaquer , en établissant une pension raisonnable pour la subsistance des Administrateurs.

N'ayans point été assez heureux pour recevoir une réponse , nous prenons la liberté d'importuner Vôtre Excellence , & de la supplier , de nous faire la grace d'interposer ses bons offices auprès de Sa Sainteté , pour obtenir de sa bonté paternelle , l'assistance que nous lui demandons ; & pareillement un ordre aux domestiques de Mr. le Nonce , qui s'est déjà absenté , de sortir incessamment de nôtre Ville , ayant eu part comme leur Maître , au soulèvement de nos Sujets.

Il est certain que le profond respect que nous avons pour le St. Siege , nous a empêché jusqu'ici , de prendre des résolutions , qu'une Republique offensée dans son endroit le plus sensible , étoit en droit de prendre , pour maintenir une autorité qu'elle ne tient que de Dieu seul. Nous ne nous repentons point de nôtre moderation , dans l'espérance que le Nonce futur , loin de suivre les maximes turbulentes de son Prédecesseur , aura des ordres précis de procurer l'édification du public , & sur tout de nous laisser jouir tranquillement de nos anciens droits & prérogatives , auxquels ni les Canons , ni le Concile de Trente , que nous avons reçu , quant aux choses sacrées , ne peuvent donner atteinte , bien moins encore autoriser une *Inquisition* qu'on a tenté d'introduire , & qui nous seroit tout à fait insupportable.

Il y a encore quelques abus nouvellement introduits, que nous esperons qui seront corrigez, parce qu'ils sont un sujet de scandale au public, & particulièrement dans la Fête-Dieu & autres Processions, où Mrs. les Nonces n'accompagnent plus le St. Sacrement, parce que nous les avons prié de faire marcher à part leurs domestiques superflus, qui courtoient indécentement derriere leurs Maîtres, interrompant l'ordre du Senat qui suit la Procession, rangé deux à deux.

Pareillement depuis quelque tems, nous n'entendons parler des Lettres de créance de Mrs. les Nonces, que longtems après qu'ils sont établis en nôtre Ville. Il nous paroît qu'il seroit convenable de nous en faire part d'avance, au moins par une copie, afin que nous puissions aller les recevoir hors de la Ville lors qu'ils arrivent.

Enfin Mr. Caraccioli à son événement, & dans les complimens que nous lui avons fait, s'est montré envers nous si avare de titres & de civilité, qu'il sembloit qu'il vouloit les vendre au poids de l'or.

Nous nous trouvons dans une conjoncture si perilleuse, que rien n'est plus nécessaire qu'une bonne & harmonieuse correspondance.

De nôtre part nous y contribuerons de tout nôtre pouvoir, & nous esperons de la justice & du zele Religieux de Vôtre Excellence qu'Elle daignera porter nos justes plaintes à Sa Sainteté, d'une maniere qui les fera écouter paternellement, & quicoupera dorénavant la racine aux inconveniens passez.

Nous demandons pardon à Vôtre Excellence de nôtre importunité; nous l'assurons
de

de nôtre veneration pour les grandes qualitez, & nous demandons au Ciel les occasions de lui donner des preuves certaines du respect avec lequel nous sommes &c.

*Dispute
entre le Pape
& la Repu-
blique de
Genes.*

II. Il est survenu une dispute entre la Cour de Rome & la Republique de Genes, qui, quelque bruit qu'elle fasse en Italie, ne sera sans doute pas décidée au Congrez d'Utrecht, & ne grossira pas le Volume des *Demandes specifiques*: voici sur quoi roule la contestation.

*Provincial
des Cordel-
liers excom-
munié par le
Pape &
pourquoi.*

Il y a quelques mois, que par l'autorité du Senat de Genes, on arrêta sur la porte du Convent de l'Annonciade, un faussaire public. Les Cordeliers de ce Monastere peu satisfaits de leur Provincial, (parce qu'il veut les tenir sous une discipline trop austere à leur gré.) l'accuserent à Rome d'avoir favorisé cette capture, & que cet enlevement violoit les immunitéz de l'Eglise. Ce Provincial des Religieux de St. François de l'Observance, s'appelle le Pere Granelli, le feu Pape Innocent XII. le consideroit beaucoup, & le nomma un des Consultants dans l'affaire des Quietistes. Il est actuellement revêtu de l'Emploi de Theologien de la Republique.

Sur l'accusation des Cordeliers, le Pere Granelli eut ordre du Pape de se rendre à Boulogne, pour s'en purger; la Republique s'y opposa & lui défendit de sortir de l'Etat: le Pape piqué de cette désobéissance, prononça une Sentence d'excommunication contre le Provincial, & sur ce qu'on ne trouva point de Notaire ni autre personne publique qui osât en faire la signifi-

des Princes &c. Janvier 1713. 47
 signification, ni la publier ; Sa Sainteté ne
 voulant pas que son autorité le cedât à
 celle de la Republique, envoya des ordres,
 sous des peines très rigoureuses, au Car-
 dinal Fieschi Archevêque de Genes ; de
 publier, & d'afficher lui même l'excommu-
 nication ; quelque mortifiant que fût un pa-
 reil emploi à son Eminence, elle obéit aux
 ordres du St. Pere ; peu de momens après
 cette affiche fut déchirée par les Sbires ou
 Archers de la Ville, qui y substituerent un
 autre placard, par lequel la Republique
 déclaroit l'excommunication nulle & abu-
 sive, par le défaut de formalité ; réitérant
 entant que besoin seroit, les défenses dé-
 ja faites au Pere Granelli, de sortir de l'E-
 tat sans permission expresse du Senat. Ce
 Religieux a été mis sous la protection de
 la Republique, & pour plus de sureté de
 sa personne, il a été logé dans le Palais du
 Doge.

III. Il paroît que la Cour de Vienne
 s'embarasse peu du murmure des Napolitains,
 * puisqu'on leur en donne souvent de nouveaux
 sujets. Au mois d'Octobre, le Prince de Bisaccia-
 Pignatelli, cousin du Prince de Callamaré,
 & neveu du Cardinal del-Giudice, fut par
 ordre du Viceroi enlevé d'un de ses Châ-
 teaux à la Campagne, où il étoit détenu
 par une longue maladie. On l'a accusé
 d'être en commerce de lettres avec le Car-
 dinal son Oncle, il s'en justifia devant le
 Viceroi, en lui disant, que les lettres qu'il
 avoit écrites, n'étoient que pour des affaires
 de famille ; que même il en avoit eû la
 permission par écrit du Comte de
 Thaur

*Nouveau,
 sujets de
 murmure
 pour les Na-
 politains.*

* Voyez Tome XVII. page 402.

Thaun, ci-devant Viceroy, qu'il produisit ces raisons n'empêcherent pas le Viceroy Boromeo, d'envoyer ce Prince prisonnier au Chateau St. Elme, sans avoir égard à sa maladie.

Leurs Ambassadeurs à Barcelonne traités fort indignement.

La dureté de ce traitement fut sensible à la principale Noblesse ; mais la prudence étouffa ou du moins l'obligea, de cacher au public les sentimens de leur mécontentement : le peuple, qui ne sait pas si bien dompter les mouvemens de son cœur, mais dont les murmures sont toujours plus à redouter que ceux de la Noblesse, qui souvent les favorise sous main ; eut en ce tems-là une occasion bien légitime de se plaindre du Gouvernement d'aujourd'hui. On a vu dans un de nos Journaux, * que les Napolitains envoyèrent des Ambassadeurs à Barcelonne auprès de leur nouveau Roi, avant qu'il fût monté sur le Trône de l'Empire, pour lui demander l'exécution des promesses, que feu l'Empereur Joseph leur avoit faites au nom du Prince Charles son frere, entre autres choses, de les confirmer dans leurs anciens privilèges & libertez ; même d'en rappeler toutes les troupes Allemandes, comme y étant inutiles par le zèle & l'attachement que les Napolitains avoient signalé pour les intérêts de la Maison d'Autriche. Ces Ambassadeurs, dont le Duc de la Rocca étoit le premier, après avoir été 15. à 16. mois à Barcelonne, attendre la grace ou la justice qu'ils demandoient ; furent congédiés au mois d'Octobre, par le Secrétaire des Dépêches de la nouvelle Imperatrice, faisant les fonctions de

* Voyez Tome XV. page 96.

de Regente de Catalogne; en leur disant, que leurs demandes étoient d'une nature à ne pouvoir point être accordées; que leur Royaume ayant été conquis par les armes Imperiales, la Noblesse & le peuple étoit déchu de tous les privilèges que les précédents Rois de Naples pouvoient leur avoir accordé; qu'on ne les envisageoit que comme des peuples & des sujets revoltez, qui ont été contrains à rentrer dans l'obéissance dont ils s'étoient soustraits; qu'après qu'ils y auront perseveré autant de tems qu'il en faut pour faire oublier leur conduite passée, ils pouvoient alors esperer des marques de la magnanime bonté de Sa M. I. dont l'autorité & la clemence n'ont point de bornes &c.

Les Napolitains furent d'abord comme étourdis de cette nouvelle, & s'étans assembles chaque Siege & Corps separément, resolurent de tenir une Assemblée générale le onze Octobre, dans laquelle on refoudroit le parti qu'il y avoit à prendre: mais Mr. de Boromeo, Viceroi, craignant avec raison, les suites d'une pareille Assemblée, la fit différer; sous prétexte d'écrire en leur faveur à la Cour de Vienne; il affecta d'approuver leurs plaintes; condamna même le discours du Secrétaire des dépêches de Barcelonne, promettant à tous les corps, d'appuyer leurs justes raisons de tout son crédit, tant à la Cour de Vienne qu'à celle de Barcelonne; effectivement il y dépêcha des Couriers; il n'est pas aisé de dire, si les dépêches dont ils furent chargés, étoient favorables aux Napolitains

tains ; mais on ſçait bien poſitivement qu'il a écrit à Milan de lui envoyer inceſſamment cinq à ſix mille hommes de troupes Allemandes, pour lui aider à maintenir le calme dans le Royaume: ces troupes n'attendoient pour ſe mettre en marche, que les ordres de l'Ambaſſadeur Imperial à Rome, qui ſollicite le Pape de leur accorder un libre paſſage ſur les terres de l'Egliſe.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

La meſintelligence du Chapitre de Cologne avec ſon Electeur eſt la ſource de tous les maux que le Pais a ſoufferts.

I. **I**L y a environ onze ans, que quelques eſprits broüillons ayans jetté la pomme de diſcorde dans la Ville Capitale de l'Archevêché de Cologne; on vit naître une meſintelligence entre le grand Chapitre & ſon Archevêque; qui fut ſuivie de tous les malheurs qui, pendant la guerre, ont accablé cet Electorat: le Prince vouloit le preſerver de la guerre, ne demandant aux Etats du Pais que quelques ſecours pour payer les Garniſons neceſſaires à garder les Places fortes: le Chapitre s'y oppoſa, & inſenſiblement il appella des troupes d'Autriche, Palatines, Angloiſes & Hollandoiſes; de maniere qu'avant que l'Empire eût pris aucun engagement ouvert dans la guerre qu'on mitonnoit à la Haye, l'Electorat ſe vit inondé de troupes étrangères de différentes Nations, qui coûtoient plus au Pais de Cologne dans un mois, que ce que leurs Ele-

des Princes &c. Janvier 1713. 51

Electeur leur avoit demandé pour un an.

II. Lors que la guerre fut allumée de toutes parts, & que l'Electeur se vit contraint d'abandonner son Electorat; les Etats du Pais & le Chapitre firent une espece de convention avec les Puissances liguées, devenuës ennemies de leur Prince, par laquelle il fut stipulé que les Troupes du Roi de Prusse, dont le nombre fut réglé, prendroient pendant que la guerre dureroit, des quartiers d'hiver dans le Bas Electorat, à condition que tout le Pais seroit exempt de donner des quartiers aux troupes des autres Nations: aujourd'hui on viole cette convention, & sans avoir égard aux dommages que cet Etat souffre tous les ans du passage des Armées au commencement & à la fin de chaque Campagne, les Troupes Imperiales & Palatines au retour de Flandres, ont été prendre des quartiers dans le Haut Electorat; elles y exercent depuis deux mois autant de desordres qu'elles pouvoient en commettre en Pais ennemi: de sorte que les Peuples de la Campagne ont été pour la plupart obligez d'abandonner leurs demeures.

Les Etats de Cologne en ont porté leurs plaintes au Roi de Prusse, qui leur a répondu que cela ne le regardoit pas: ils avoient député au Prince Eugene lors qu'il a passé à Dusseldorp, mais ce Prince s'est contenté d'insinuer qu'Hambourg s'étoit garanti du logement des Troupes Danoises pour une somme de 230. mille écus: que Sa M. I. étant beaucoup plus traitable, si le Diocèse vouloit lui offrir cent mille écus,

*Convention
faite entre
les Etats de
Cologne avec
les Alliez
violée au-
jourd'hui.*

*Conseil que
le Pr. Eug. a
donné à
Mrs. de Co-
logne pour
être déli-
vrés des
quartiers
d'hiver des
Imperiaux.*

il se chargeroit d'en solliciter l'acceptation: Si l'on met de pareils expediens en pratique chez les petits Princes d'Allemagne & d'Italie, la Caisse Militaire de l'Empereur fera bientôt remplie.

L'Empereur reçoit l'hommage des Etats de la basse Autriche.

III. Le 8. Novembre, l'Empereur en qualité d'Archiduc, reçut l'hommage & serment de fidelité des Etats de la basse Autriche, avec les solemnitez & les ceremonies accoustumées.

Demande que l'Empereur fait aux Etats de l'Empire.

IV. Quelques jours après on reçut à Ratisbonne un Decret Imperial, par lequel Sa Majesté Imperiale sollicite avec de nouvelles instances les Princes & Etats de l'Empire, de payer sans retardement leur contingent, non seulement du milion d'écus qui fut accordé l'année dernière, dont il reste encore beaucoup d'arrerages, mais aussi de fournir à la Caisse Militaire de l'Empire, quatre autres millions d'écus, pour partie des dépenses de l'année prochaine, pendant laquelle Sa Majesté Imperiale prétend qu'on doit poursuivre la guerre avec la dernière vigueur. Jusquesà present divers Membres de l'Empire sont peu persuadez de la necessité de faire de si grands efforts, puisque déjà les principaux motifs qui avoient donné lieu à la guerre, doivent cesser; qui sont l'équili-

Raisons qui arrêtent les résolutions des Etats de l'Empire.

bre de la puissance des Maisons d'Autriche & de France: une juste satisfaction pour la premiere de ces Maisons sur les prétentions à l'hoirie de Charles II. Roi d'Espagne, des mesures solides déjà prises pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne soient pas sur une même tête, afin de dissiper
 ,, l'ombra-

„ l'ombrage que l'Europe pouroit en con-
„ cevoir ; que les Pais-Bas Espagnols con-
„ tinuent à servir de barriere aux Hollan-
„ dois , sur le pied qu'elle étoit établie lors
„ de la Paix de Riswick , & que le com-
„ merce des mêmes Hollandois & des An-
„ glois soit permis & assuré en Espagne,
„ ainsi qu'il l'étoit avant la guerre. Com-
me la plupart des Membres de l'Empire
ne sont entrez dans la guerre, que par la
prévention dans laquelle on les avoit jettez,
que le Roi de France devenant Maître de
toute la Monarchie d'Espagne, donneroit telle
loi qu'il voudroit à l'Europe , par ce grand
accroissement de sa puissance. La cause de
cette fausse allarme cessant aujourd'hui ,
ces mêmes Princes d'Allemagne ne jugent
pas à propos qu'il soit de leur intérêt de
soutenir le poids d'une plus longue guer-
re, dont tout le plus gros fardeau les me-
nace, pour augmenter la puissance de la
Maison d'Autriche, dont quelques uns en
ressentent déjà les inconveniens. A

V. Peu à peu il se détache toujours quel-
que Prince de la Confession d'Augsbourg, *Le Prince de Wirtem-
berg embras-*
pour rentrer dans le giron de l'Eglise Ca-
tholique, dont leurs Prédecesseurs s'étoient *se la Religion
Catholique.*
separez dans le quinziesme siècle. Le Prin-
ce Alexandre de Wirtemberg est de ce nom-
bre : il fit abjuration publique des opinions
de Luther dans la Chapelle Imperiale de
Vienne, le 28. Octobre en présence de
toute la Cour.

VI. La peste a déjà fait de si grands *La peste al-*
progrez en Hongrie, qu'elle s'est commu-
niquée jusqu'à Presbourg : on parle mê-
me que la Cour Imperiale quittera le sé-
*larne la
Cour Impe-
riale.*

jour de Vienne, si la contagion s'avance dans la basse Autriche : au moins est-il certain que le voyage que l'Empereur devoit faire à Presbourg, est rompu ; par conséquent la décision des griefs des Hongrois est accrochée pour quelque tems.

A R T I C L E V I.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

Le Roi T. C. revoke les Lettres de represailles données à Mr. de Polignac contre Dantzick.

I. **E**N 1702. le Roi Très Chrétien donna à Mr. l'Abbé de Polignac, ci-devant son Ambassadeur en Pologne, & presentement un de ses Plenipotentiaires à Utrecht, des Lettres de represailles sur la Ville de Dantzick, pour la somme de cinquante mille écus, outre les fraiz faits ou à faire, pour dédommager ce Ministre de la perte qu'il fit de ses meubles & équipages, que les Polonois pillerent, après le retour de Mr. le Prince de Conti de ce Royaume là ; mais Sa Majesté informée que Mr. de Polignac avoit fait un accord avec les Magistrats de Dantzick, Elle donna une Déclaration le 17. Septembre dernier, par laquelle ces Lettres de represailles furent revokees.

Le Prince Ragotzki passe en Angleterre & en France, & pourquoi.

II. Le septième du mois de Novembre le Prince François Ragotzki, qui après l'accommodement des Hongrois, & l'entrée des Trouves Imperiales dans toutes les Villes de Hongrie, se vit obligé de se refugier en Pologne, s'embarqua à Dantzick sur un Vaisseau Anglois, pour le trans-

des Princes 36. Janvier 1713 55
transporter en Angleterre, & passer de là
en France: c'est, dit-on, pour aller solli-
citer la protection de ces deux Cours, afin
que son droit sur la Principauté de Tran-
silvanie soit maintenu dans le Traité de la
Paix générale, & demander la restitution
de ses biens dans la Hongrie.

III. A ce que nous avons dit le mois *Accommo-*
dernier de l'accommodement du Roi de *dement du*
Dannemarck, * nous ajoûterons, que par *Roi de Dan-*
le Traité signé par le Sr. Platen Commis- *nemarck*
saire Danois d'une part, & les Magistrats *avec Ham-*
d'Hambourg d'autre; il est porté que la *bourg.*
Ville doit payer à Sa Majesté Danoise
deux cens trente mille écus en trois paye-
mens, sçavoir quatre vingts mille écus
comptans; cinquante mille écus le dernier
Decembre, & les cent mille écus restans
le dernier Fevrier 1713. Outre ces som-
mes la Ville est obligée de payer encore
seize mille écus, pour le retardement qu'elle
a apporté à convenir de cet accommo-
dement, depuis le 28. Octobre que les
Commisaires Danois le proposèrent, jus-
qu'au cinq Novembre que les Hambour-
geois y acquiescerent. Au moyen de cet-
te aubaine la Ville d'Hambourg se flatte
d'avoir acquis l'honneur des bonnes gra-
ces du Roi de Dannemarck, qui fit peu
de jours après retirer ses Troupes des qua-
tre Baillages du Territoire Hambourgeois,
& promit de faire restituer ses Vaiffeaux
arrêtez ou pris par les Danois.

IV. A l'égard des mouvemens du Com- *Le Général*
te de Steimbock Général Suedois, dont *Steimbock*
nous *Suedois for-*

de les Lignes
des Saxons.

Oblige les
Danois d'é-
vacuer Ro-
stock & lever
le blocus de
Wisnar.

nous ne parlâmes le mois dernier que très succinctement, il reste à remarquer, que les Suedois s'étans avancez vers le Ribnitz, trouverent le passage de Damgarten gardé par 4000. Saxons, qui à la premiere décharge se sauverent pour se rapprocher de l'Armée du Roi Auguste. Après que les Suedois se furent ainsi ouvert le chemin, ils traverserent le Ribnitz, & dirigerent leur marche vers Rostock, Ville du Duché de Mecklembourg, où les Danois, (qui en firent leur Place d'armes lors de leur premiere incurSION en Pommeranie,) avoient encore deux Regimens en Garnison, appuyez du Camp sous les ordres du Général Rantzau, qui depuis longtems tenoit Wisnar bloqué par terre; mais au moment que ce Général Danois fut informé que les Suedois avoient franchi le passage dont je viens de parler, il rapella les Troupes de Rostock, plia les toiles & décampa des environs de Wisnar le 7. du mois de Novembre, allant chercher des quartiers d'hiver dans le Holstein-Danois.

Le dixième Novembre il entra 4000. Suedois en Garnison dans Rostock, pour remplir la place que les Danois venoient d'abandonner: cela se fit du consentement du Duc de Mecklembourg-Swerin, à qui la Ville appartient; il n'étoit pas en état ni peut-être en volonté de s'y opposer, avec d'autant plus de raison, qu'en 1711. il avoit souffert que les Danois s'en emparassent: cependant le Général Steimbock, pour informer le public des raisons de son entrée dans le Pais de Mecklembourg, fit
public

publier un Manifeste, par lequel il declara,
„ que ce n'étoit que par une necessité in-
„ dispensable, à laquelle les ennemis du
„ Roi son Maître l'avoient réduit, en
„ rompant la Paix sans aucun sujet légitime,
„ en faisant irruption dans partie de
„ ses Etats, qu'ils ont affecté de ruiner,
„ pour ôter aux Troupes les moyens de
„ subsister: qu'il promettoit de faire ob-
„ server une discipline exacte à son Ar-
„ mée & de se contenter des vivres & des
„ fourages, que les Etats du Duché avoient
„ accoutumé de fournir aux Danois &
„ aux Saxons &c.

*Manifeste
qu'il fait
publier pour
justifier son
entrée dans
le Mecklembourg.*

V. Au moment qu'on finit cet Article,
les Lettres de Hambourg du second De-
cembre nous apprennent, que le Général
Stenbock Suedois, & le Général Fleming
Saxon, avoient signé un Traité de Sus-
pension d'armes, au nom du Roi de Sue-
de d'une part, le Roi Auguste & ses Al-
liés d'autre: ces premiers avis n'en mar-
quent pas encore les particularitez; mais
il est à présumer, que ce Traité s'il est so-
lide, sera un acheminement à pacifier les
troubles du Nord, & peut être, à faciliter
au Roi de Suede un libre passage pour re-
tourner dans ses Etats, sans qu'il soit ne-
cessaire de faire ombrage à la Pologne, ou
all'armer quelqu'un de ses voisins de la
marche d'une Escorte de Turcs & de Tar-
tares.

*Suspension
d'armes en-
tre le Roi de
Suede & ses
ennemis.*

VI. Les mêmes Lettres disent, que
l'Empereur demandoit à la Ville de Ham-
bourg quatre-vingts mille écus, pour expier
le crime qu'elle commit en 1711. lors
qu'elle s'excusa de fournir l'Artillerie

*Chicane
faite à la
Ville de
Hambourg
au nom de
l'Empereur.*

qu'on lui demandoit, pour l'Armée qu'on nomma de *Neutralité*, laquelle cependant favorisa ouvertement la premiere irruption qui fut faite dans la Pommeranie Suedoise; en ne s'opposant point au passage des Troupes Danoises, Saxonnnes & Moscovites, qui allumerent par les suites la guerre dans le Cercle de la basse Saxe. Le public ne se persuadera pas aisément, que l'Artillerie qu'on demanda alors à la Ville de Hambourg, fut destinée à canarder les Saxons & les Moscovites au passage d'Order, puisqu'il ne falloit pour les arrêter, qu'un ordre de la Cour de Vienne, & une resolution prise à la Haye en ce tems-là; cela suffisoit pour tenir les ennemis du Roi de Suede dans l'inaction, à l'égard des Etats de ce Prince situez dans l'Empire, comme le Général Craffau & les autres Généraux Suedois l'avoient été, lors qu'ils pouvoient agir à l'offensive, & que rien ne les retenoit, que le seul respect & l'obéissance qu'ils devoient à la parole Royale que leur Maître donna à Ratisbonne, dans le tems de la plus grande prospérité de ses Armes; sçavoir qu'il éviteroit toujours les occasions de troubler le repos de l'Allemagne, & qu'il n'entreprendroit rien volontairement, qui pût préjudicier aux intérêts de l'Empereur, ni à ceux de l'Empire.

*Promesses
faites à
l'Empereur
& à l'Empi-
re par le Roi
de Suede
exécutées de
sa part.*

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. Depuis que le Parlement est séparé, la Reine a presque toujours fait son séjour à Windsford: Sa Majesté y tint Chapitre de l'Ordre de la Jarriere le cinq Novembre dernier, dans lequel Elle conféra cette Chevalerie à six Seigneurs de sa Cour; c'étoit au Duc d'Hamilton, nommé pour aller Ambassadeur d'Angleterre en France: au Duc de Beaufort, au Duc de Kent, au Comte d'Oxford Grand Tresorier, au Comte de Pawlet, & au Comte de Strafford l'un des Plenipotenciaires de Sa Majesté Britannique au Congrez d'Utrecht.

Nouveaux Chevaliers de l'Ordre de la Jarriere.

II. Dans le tems que le terme de la Sus enson d'armes entre les trois Couronnes étoit prêt d'expirer, la Reine fit publier une Déclaration, portant en substance, qu'à l'avenir les Marchands pouvoient commercer en France & en Espagne, sur le pied qu'ils le faisoient avant la guerre. Cette Déclaration donna vigueur au crédit des fonds publics, & les actions de la Banque; celles de la Compagnie des Indes, & celles de la Compagnie du Sud augmentèrent de quatre à cinq pour cent. Comme les Anglois ont déjà tiré de grands avantages des difficultez que les Hollandois apportoient aux négociations de Gertruydenberg; il y a lieu de croire que les mêmes Anglois profiteront encore beaucoup

Déclaration qui assure le commerce entre les Anglois, les François & les Espagnols.

du

du côté du commerce, pendant que leurs voisins chicanneront quelque terrain à Utrecht.

*Le Duc
d'Hamilton
& le Lord
Mohun se
battent en
duël & sont
sous deux
suez.*

III. Le 26. Novembre le Duc d'Hamilton & le Lord Mohun, se battirent en duël à Hide-Parc; le Lord avoit envoyé le cartel au Duc par le Lieutenant Général Mackartney, qu'il avoit pris pour second; le Colonel Hamilton Capitaine aux Gardes Angloises, servit de second au Duc d'Hamilton: le Lord Mohun resta mort sur le champ de bataille; le Duc fut si dangereusement blessé, qu'après qu'il fut venu gagner son Carosse, qui l'attendoit à la barriere de Hide-Parc, il expira quelques momens après. La querelle vint d'un Procès qu'il y avoit entre ces deux Seigneurs depuis plusieurs années, au sujet de la succession du Comte de Macklesfields, dont le Duc d'Hamilton avoit épousé la nièce, & le Lord Mohun la cousine; peu de jours avant cette affaire fut plaidée à la Chancellerie, en présence des parties, qui eurent des paroles fortes à ce sujet: il est à remarquer que le Lord Mohun & le Lieutenant Général Mackartney, bons amis de Mr. Marlborough, étoient zelateurs du parti des Wigs, & que le Duc d'Hamilton avoit toujours été attaché au parti de la Cour, & à la défense des prérogatives de la Couronne. Ce fut du même Lord Mohun, dont Mr. Marlborough se servit l'Eté dernier, pour aller appeller en duël le Comte Pawlet, comme nous l'avons remarqué ailleurs. *

IV.

* Voyez Tome XVII. page 126.

des Princes &c. Janvier 1713. 61

IV. Milord Marlborough, ayant conçu le dessein de passer la mer, a prétexté d'aller voir sa Principauté de Mindelheim en Allemagne, la Reine lui en a donné la permission; son Passeport fut signé le onze Novembre, pour lui & pour quatorze domestiques. Il en alla remercier Sa M. & promit de ne point passer en Hollande, ni d'aller dans aucune Cour d'Allemagne, où l'on pût le soupçonner de faire quelque brigue, contraire à la Paix, ou au repos de la grande Bretagne.

Passeport

accordé à

Mr. Marl-

borough pour

passer en Al-

lemagne.

V. Le Lord Lexington, Ambassadeur d'Angleterre à Madrid, ayant envoyé l'Acte de la Renonciation que le Roi d'Espagne fit le cinq Novembre, on l'a imprimé à Londres en Anglois, & en Hollande en Flamand, & en François. Comme cette pièce fait le principal fondement de la Paix à laquelle on travaille, & qu'elle interesse l'histoire, nous la joindrons ici, telle qu'on la imprimée dans les pais étrangers.

Renonciation

du Roi d'Es-

pagne Phi-

lippe V.

Renonciation du Roi d'Espagne Philippe V.

MOI DON PHILIPPE, par la grace de Dieu Roi de Castille, de Leon, d'Aragon &c. pour faire connoître & publier cet Acte & cet écrit de renonciation à tous droits & prétentions, & pour en conserver la memoire pour toujours; je notifie & déclare à tous Rois, Princes, Potentats, Républiques, Communautéz & personnes particulieres, qui sont & seront à l'avenir; que vû qu'une des principales intentions du Traité de Paix, qui se negocie entre les Couronnes d'Espagne, de France & d'Angleterre, est
la

la conservation de l'équilibre des Puissances en Europe, en telle maniere que par la réünion de trop de Seigneuries, l'équilibre désiré ne puisse pas être détruit à l'avantage de l'une d'entr'elles, & au peril des autres; & que pour faciliter une Paix générale, qui puisse être ferme & durable, il a été proposé & insisté par l'Angleterre, & consenti de ma part, & de celle de mon Ayeul; que pour éviter dans tous les tems à venir l'union de cette Monarchie avec celle de France, en sorte que cela ne puisse arriver en aucun cas, on fit des renonciations reciproques par les deux Couronnes Royales de chaque Monarchie, de tous les droits & prétentions qu'elles pouroient avoir de se succeder reciproquement l'une à l'autre, en separant ma Branche de la Royale Tige de France, de toutes les Branches de France, de toutes communications qui leur pouroient être dévoluës par alliance de sang avec la Branche Royale d'Espagne; mais qu'en même tems, pour les raisons sus-mentionnées, on prit soin que la Monarchie de France ne fût jamais jointe avec celle d'Espagne, & qu'on retint constamment la maxime fondamentale & immuable, dont on ne se doit jamais départir; sçavoir la conservation de l'équilibre de la puissance; que pour cela on évitât aussi les inconveniens qui pouroient arriver, si ma posterité venant à manquer, cette Monarchie étoit de nouveau dévoluë à la Maison d'Autriche, qui, par l'addition d'un si considerable Domaine à celui de l'Empire & des Pais hereditaires, deviendroit très-formidable; laquelle consideration a été autrefois jugée suffisante pour démembrer
les

les Païs hereditaires de la Maison d'Autriche, du corps de la Monarchie Espagnole.

Pour cet effet il a été stipulé & convenu par l'Angleterre avec Moi & le Roi mon Ayeul, qu'en cas que moi & ma posterité viussions à manquer, cette Monarchie seroit dévoluë à la Maison de Savoye, qui étant descenduë de Donna Catherine, fille de Philippe II. & n'ayant jamais renoncé à ses prétentions, y a un droit clair & reconnu, *supposé l'amitié & la perpetuelle alliance qui doivent être recherchées & procurées entre le Duc de Savoye & sa posterité, & entre cette Couronne*; puis qu'on doit croire qu'avec cette ferme & perpetuelle esperance, l'équilibre ne variera jamais, & que par là toutes les Puissances seront contrebalancées d'une maniere amiable, étant lassées des travaux & de l'incertitude des combats, & aucun parti ne conservant la puissance d'alterer l'équilibre établi par un Traité, par le moyen d'aucun Contract, reconciliation, ou retroaction; mais que la raison de sa perpetuelle durée prévaudra & induira à l'admettre, & en faire une constitution perpetuelle, qui comme une loi inaltérable reglera la succession à l'avenir.

J'ai considéré toutes ces choses, & par l'amitié que j'ai pour les Espagnols, par la connoissance de ce dont je leur suis redevable, eu égard aux preuves réitérées que j'ai reçues de leur fidelité, & pour montrer à la Divine Providence (avec la resignation que je dois à ses decrets) le sentiment que j'ai du grand bonheur d'avoir été placé & maintenu dans le Gouvernement de tant d'illustres Sujets, & qui ont si bien mérité de
moi

moi ; j'ai résolu de renoncer pour moi & pour toute ma postérité, à tout droit de succéder à la Couronne de France ; souhaitant de ne jamais me départir de ma résolution, de vivre & de mourir avec mes chers & fideles Espagnols , laissant à toute ma postérité le lien indissoluble de leur fidélité & de leur amour. Et afin que ma résolution puisse avoir son effet, & que l'on puisse mettre fin à ce que l'on a regardé comme un des principaux motifs de cette guerre, dont l'Europe a été jusques à présent affligée, de mon propre mouvement, & de ma libre volonté, sans aucune contrainte, Moi *Don Philippe* &c. par le présent Acte, pour moi même & pour mes successeurs & heritiers, renonce pour toujours, quitte & abandonne toutes prétentions, droits & titres, que moi ou ma postérité avons à présent, ou pourrions avoir à l'avenir à la succession de la Couronne de France.

Je me déclare, & m'en tiens moi même & ma postérité pour exclus & separez, moi, mes enfans, mes heritiers, & ma postérité pour toujours exclus, & rendus inhabiles absolument, & sans limitation, ni difference, ni distinction de degré, de sexe, de tems à avoir quelque action ou droit de succéder à la Couronne de France. Je veux, & je consens pour moi & ma dite postérité, que depuis le tems present & pour toujours cette succession soit censée, passée & transférée à la personne, qui (moi & mes heritiers étans exclus & inhabiles à succéder) sera la plus proche de la succession, & immédiatement après le Roi, par la mort duquel le Trône sera vacant ; & que la succession

sion de ladite Couronne de France lui revienne & lui soit cedée en quelque tems, & en quelque cas que cela arrive; pour l'avoir & la tenir, comme légitime & véritable successeur; de la même maniere, que si moi & ma posterité n'étions point nez, ou n'avions jamais été au monde; pour lesquelles causes, nous devons être considerez & reputez, comme tels, afin que ni dans ma personne, ni dans celles des mes descendans, on ne puisse trouver aucun fondement de representation active, ou passive, ni commencement, ou continuation d'une ligne effective, ou contenant quelque substance, sang, ou qualité, ni aucune posterité; ou genealogie dérivée des personnes du Roi T. C. mon Seigneur & ayeul, ou du Seigneur Dauphin mon Pere, ou des Rois leurs Ancêtres de glorieuse memoire, ou à quelque autre effet que ce soit, pour entrer dans la succession; en anticipant les degrez de parentage, ou en excluant de cette succession la personne, qui, comme il a été dit ci-dessus, en fera la plus proche.

„ Je veux & je consens, pour moi & pour
„ ma posterité, que dès à present & pour
„ toujours ce droit soit tenu & consideré
„ comme passé au Duc de Berry mon frere,
„ à ses descendans & posterité mâles venus
„ de mariage legitime; & au défaut d'heri-
„ tiers mâles au Duc d'Orleans mon oncle,
„ à sa posterité mâle issué de legitime ma-
„ riage; & au défaut de sa posterité, au Duc
„ de Bourbon mon cousin, & à ses heritiers
„ mâles nez en legitime mariage, & ainsi
„ successivement à tous les Princes du sang
„ de France, & leurs enfans & posterité mâ-

„ les, pour toujours; conformément au lieu
 „ & à l'ordre dans lesquels ils peuvent être
 „ appellez à la Couronne, en vertu de leur
 „ naissance, & par consequent à tous ceux
 „ d'entre lesdits Princes, qui (moi & ma
 „ posterité, comme il a été dit, érans ex-
 „ clus & rendus inhabiles à succeder) peu-
 „ vent être les plus proches en degré, im-
 „ mediatement après le Roi, par la mort
 „ duquel le Trône sera dévènn vacant, & à
 „ qui la succession pourra appartenir, en quel
 „ tems & en quel cas que cela puisse arri-
 „ ver, qu'ils en jouissent comme legitimes
 „ & vrais successeurs, de la même maniere
 „ que si moi & ma posterité n'étions pas
 „ nez.

Et pour confirmation & plus grande vali-
 dité de l'Acte de la renonciation à tous droits
 & titres, qui peuvent m'appartenir, & à toute
 ma posterité, à l'égard de ladite succession
 à la Couronne de France; je me départs &
 je me désiste particulièrement de ce qui pou-
 roit m'être dérivé du droit de naturalisation
 par les Lettres Patentes, ou Acte, par le-
 quel le Roi mon Ayeul me l'a conservée &
 réservée, & m'a rendu habile à jouir du
 droit de succeder à la Couronne de France,
 lequel instrument a été expédié à Versailles
 au mois de Decembre de l'année 1700. &
 passé, approuvé, & enregistré par le Parle-
 ment; & je ne veux point qu'il serve de
 fondement pour le sujet pour lequel il avoit
 été fait, je le rejette, j'y renonce, je le dé-
 clare nul, de nul effet, cancelle & comme
 s'il n'avoit jamais été fait. Et je promèt &
 m'oblige moi-même, sur ma foi & parole
 Royale, qu'en tout ce qui dépendra de moi,

&

& de mesdits enfans & posterité, qui sont & qui seront de procurer l'observation & l'exécution de cet écrit ; sans permettre & consentir qu'on fasse rien au contraire, directement ou indirectement en tout, ou en partie ; & je me désiste & me départ de tous, ou quelconques remedes, connus, ou inconnus, ordinaires, ou extraordinaires, & cela soit du droit commun, soit d'un privilege particulier, qui me pourroit appartenir à moi, ou à ma posterité, de pretendre, d'affirmer ou d'alleguer aucune chose, qui y soit contraire.

Je renonce à tous ces remedes, & en particulier à celui d'évidente, d'énorme, ou de très-énorme lésion, que l'on pourroit trouver dans la renonciation d'être habile à succeder, en aucun tems, à ladite Couronne. Je ne veux pas qu'aucun desdits remedes, ni aucun autre, de tel nombre, importance, efficacité, ou qualité qu'il soit, puisse nous appartenir, ou nous être d'aucun usage, & si de fait, ou sous quelque couleur que ce fût, nous tâchions de nous saisir dudit Royaume, par force d'armes, ou que nous fissions une guerre offensive, ou défensive contre lui, dès à present & pour tout l'avenir, elle doit être déclarée illegitime & injuste, entreprise à tort, par violence, invasion & usurpation, contre toute raison & conscience ; & au contraire on peut juger & appeler juste, legitime, & permise, celle que l'on entreprendra, ou fera, en faveur de celui, qui, par l'exclusion de moi, & de mesdits enfans & posterité, doit succeder à ladite Couronne de France, & lequel ses sujets naturels doivent recevoir, lui obéir, lui rendre & lui

prêter les sermens de fidelité & d'hommages, pour le servir comme leur Roi & Seigneur legitime.

Cette renonciation & abandon de prétentions, pour moi & ma posterité, doit continuer à être ferme, stable, valide & irrévocable pour toujours, & dans tous les tems à venir; & j'assure & promér que je n'ai fait, ni ne ferai, aucune protestation, ni reclamation, en public, ou en particulier, qui lui soit contraire, ou qui puisse empêcher, ou diminuer la validité de ce qui est contenu dans cet écrit; & que si j'en faisois encore, quand ce seroit sous serment, elle ne seroit pas valide, ni d'aucune force, ou effet.

Et pour plus grande validité & certitude de ce qui est dans cette renonciation & de ce que j'y assure & prométs, de ma part, j'engage de nouveau ma foi & parole Royale, & je jure solennellement par les Evangiles contenus dans ce Missel, sur lesquels je Met
 „ ma main droite, „ que je veut observer,
 „ maintenir, & accomplir cet Acte & instru-
 „ ment de renonciation, tant pour moi que
 „ pour tout mes successeurs, heritiers & pos-
 „ terité, dans toutes les clauses qui y sont
 „ contenüs, selon leur plus naturel, litté-
 „ ral, & clair sens & signification; & que
 „ je ne demanderai point d'être relevé de ce
 „ serment, & que si quelques personnes par-
 „ ticulieres le demandoit, ou l'accordoit de
 „ son propre mouvement, je n'en ferois au-
 „ cun usage, ni n'en tirerai d'avantage, &
 „ qu'en cas que cela fut accordé, je ferai
 „ un autre semblable serment, & que je gar-
 „ derai toujours & maintiendrai celui-ci, con-
 „ tre toutes les dispenses qu'on m'en pour-
 roit

des Princes &c. Janvier 1713. 69

roit accorder; & j'expédie cet écrit de-
vant le present Secrétaire & Notaire de
mon Royaume, & signé le même, & le fais
sceler de mon Sceau Royal &c.

VI. Le 19. Novembre la vie du Comte d'Oxford Grand Tresorier, courut beaucoup plus de risque, que lorsque l'Abbé de la Bourlie entreprit de l'assassiner en plein Conseil: car alors il évita le coup, voyant la main qui le lui portoit; mais cette fois-ci, il n'a été garanti que par un pur effet de la Providence divine; voici comme toutes les Lettres de Londres ont écrit la chose. Depuis que Mr. le Chevalier Harley, presentement Comte d'Oxford, Grand Tresorier d'Angleterre, est rentré dans le Ministère, il s'est attiré pour ennemis tout le parti des Wigs, & tous ceux qui trouvoient leur avantage particulier dans la continuation de la guerre; parce qu'on attribue à ce Seigneur d'avoir eu bonne part aux mesures que la Reine & son Conseil ont prises, pour procurer une Paix générale, sùre & raisonnable à toutes les Puissances de l'Europe: ses ennemis secrets n'ayant à lui reprocher qu'une très grande droiture dans la direction des finances & dans les autres fonctions de son Ministère, qui sans doute ne convient pas à ceux qui avoient accoutumé de pêcher en eau trouble, ont entrepris de l'assassiner, d'une manière aussi lâche qu'inhumaine: Pour cet effet on lui adressa une boîte par le Messager qui porte les Lettres & paquets d'un quartier de Londres à l'autre: on rasoit le Comte dans le tems que la boîte arri-

Noir attentat pour assassiner le Comte d'Oxford Grand Tresorier.

va dans la Chambre; le Sr. Swetz son Medecin, qui s'y trouva, ayant lû l'adresse, & aperçû que l'écriture paroissoit gérée & contrefaite, demanda au Grand Tresorier la permission de l'ouvrir, soupçonant quelque poison subtil. Ce soupçon l'obliga de l'ouvrir par le côté; il aperçut deux pistolets, dont la détente étoit attachée par une ficelle au-dessus de la boîte, de manière qu'en l'ouvrant par le haut, ils auroient tirés ces pistolets & quelques cornets d'écritoires qui étoient aussi dans la boîte se trouverent chargés avec de la poudre & des bales. Jusques à présent on a fait inutilement des recherches pour découvrir l'Auteur de ce noir attentat.

ARTICLE VIII.

Concernant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

Plaintes des Etats de Brabant, Flandres & Hainaut.

I. **L**ES Etats de Brabant, de Flandres & du Hainaut, envoyèrent des Députés en Hollande au mois de Novembre, pour se plaindre des atteintes qu'on avoit données en diverses occasions aux privilèges & libertés de leurs Provinces dont les Etats sont presque dépourvûs de toute leur autorité, pendant que les peuples de Brabant, de Flandres & du Hainaut sont accablés d'une infinité de taxes & de gros quartiers d'hiver. Ces Députés demandoient d'être maintenus dans l'authorité de leurs fonctions, un soulagement pour leurs peuples, &

& que puisque les Armées avoient occupé les Païs Bas au nom du Prince qui est parvenu sur le Trône Imperial, il fût permis aux Etats du même Païs, de s'adresser à Sa Majesté Imperiale pour lui représenter leurs griefs, dans l'esperance d'être rétablis dans l'autorité, privileges & prérogatives dont ils ont jouï sous leurs précédens Souverains.

Les Etats Généraux ont répondu à peu près comme les Ministres de Barcelone répondirent aux Ambassadeurs Napolitains; „ que le Païs ayant été conquis, il n'étoit „ plus question d'alléguer des privileges: „ que les deux Puissances Maritimes s'é- „ tans chargées du Gouvernement Sou- „ verain des Païs-Bas, & les Etats Géné- „ raux voulans se le conserver pour sûreté „ de leur Barriere, jusques à ce qu'ils en „ soient autrement convenus avec Sa M. „ I. Les Magistrats établis dans ces Pro- „ vinces conquises, devoient se restreindre dans les bornes qui leur ont été pré- „ scrites, sans s'émanciper de diriger les „ affaires publiques &c.

*Réponses
qu'ils ob-
tiennent de
Hollandois.*

Cette réponse n'étant pas d'une nature à pouvoir satisfaire des Cours Souveraines, comme l'ont toujours été les Corps qui ont fait cette Députation, les Députés s'adressèrent à Mr. l'Evêque de Bristol pour lui demander des Passeports, afin de pouvoir passer à Londres pour faire leurs très-respectueuses remontrances à la Reine de la Grande Bretagne; & comme le Comte d'Orrery Commissaire de Sa Majesté devoit revenir à Bruxelles pour y reprendre les fonctions d'Administrateur du
Gou;

Gouvernement, conjointement avec un Député Hollandois, comme on le praiquoit les années précédentes ; on pourra peut-être trouver des temperamens pour faire cesser les plaintes des Magistrats & des peuples de ces Provinces, en attendant qu'une Paix solide & raisonnable puisse les tranquiliser, & leur désigner le Souverain auquel ils doivent être soumis. On vient d'apprendre que le Comte d'Orrery est déjà arrivé à Bruxelles.

Le Comte de Nassau est fait Gouverneur d'Aire.

Le Comte Cornelle de Nassau-Woudembourg, fils du feu Général d'Owerkerck, s'étant noyé dans l'Escaut, lors qu'il voulut se sauver du Combat de Denain, comme on l'a vû dans la Relation insérée dans le Tome précédent de cet Ouvrage; Mrs. les Etats Généraux ont donné son Gouvernement d'Aire au Comte Maurice de Nassau son frere, Colonel du Regiment des Gardes du Corps; mais il craint que la Paix ne destine bientôt ce poste à quelqu'autre.

Justification du Comte d'Albemarle sur le Combat de Denain.

III. Le Congé que la Cour de France donna au Comte d'Albemarle, après qu'il eut été fait prisonnier à la celebre journée de Denain, ne lui a pas été infructueux, puisqu'il a donné lieu de se justifier de ce qu'on imputoit à sa foible défense & à sa mauvaise conduite, les pertes immenses que les Hollandois firent la Campagne dernière: ce Général produisit aux Etats Généraux une Relation bien circonstanciée de tout ce qui avoit précédé, accompagné, & suivi ce Combat, soutenu de la copie de plusieurs Lettres & autres pièces justifiant les faits qu'il avançoit: il y a des endroits

droits touchez si délicatement, que ceux qui furent la véritable cause du renversement des projets concertez, n'ont pas trouvé lieu de pouvoir s'en plaindre: Mr. d'Albemarle n'accuse personne, mais les gens de discernement apperçoivent à travers du voile de silence, le Prince Eugene & les Députez des Etats Généraux, sous des caractères differens: effectivement un fameux & glorieux Général d'Armée, doit dans semblable cas prévoir des choses qui regardent la prudence, l'inconvenien & les ruses de la guerre, au lieu que des Magistrats & des Gens de Robe, ne sont responsables que d'ignorer le Code, les Loix & les Coûtumes, dont ils doivent faire leur principale étude, pour bien administrer la Justice: quoi qu'il en soit, Mrs. les Etats Généraux & le Conseil d'Etat satisfait de la Relation du Comte d'Albemarle, l'ont déclaré innocent de tout ce dont il étoit accusé, & ont aprouvé toute la conduite qu'il a tenuë. En voilà assez, & ce Seigneur n'en demandoit pas d'avantage. Il y a lieu de croire que Mr. le Prince Eugene trouvera le même agrément à la Cour Imperiale, avec d'autant plus de raison que les pertes arrivées en Flandres, quelques grandes qu'elles soient, ne coûtent presque rien à la Maison d'Autriche, & que si les projets de son Général avoient réussis, l'Empereur se flattoit de devenir bientôt un second *Charle-Magne*.

IV. Il n'a pas tenu au Prince Eugene, *Proposi-*
que les Etats Généraux n'ayent réparé *cestions faites*
pertes, en doublant la dépense & les fonds *saux Etats*
de la guerre pour la Campagne prochain *Généraux,*
ne.

par le Prince
Eugene.

ne; il les exhorta d'augmenter leur armement de terre & de mer, pour remplacer les forces dont les Alliez se voyoient priver par la Suspension d'Armes des Couronnes d'Angleterre & de Portugal: cependant soit prudence ou impuissance, le Conseil d'Etat n'a réglé l'état de guerre pour l'année 1713. que sur le pied de celui de 1712. Les Hollandois disent, & il en faut convenir, que si l'Empereur fourni à proportion de ses vastes Etats, & les Princes d'Allemagne à proportion des leurs, autant que la Republique d'Hollande fournit à proportion des siens; on pourra aisément se passer des secours de l'Angleterre, du Portugal & même du Duc de Savoye, (sur lequel on commence à faire peu de fonds;) Mais... je laisse ce *Mais* à expliquer aux Habitans des Etats possédez par l'Empereur, & à ceux qui prennent quelque intérêt au repos & à la prospérité des peuples d'Allemagne.

Départ de
ce Prince
pour aller
de Hollande
à Vienne.

En attendant que ces Cohortes Germaniques soient en état de subjuguier les Monarchies de France & d'Espagne, le Prince Eugene n'aura plus assez de force pour endosser la cuirasse: ce Prince se rendit à Utrecht le 24. Novembre avec le Comte de Zinzendorf; il vit plusieurs Plenipotentiaires, il fut regalé par ceux du Roi de Portugal & par l'Abbé Passionei, chargé des intérêts temporels du Pape: il en partit le 26. pour Duffeldorp, où il ne s'arrêta que deux heures, ayant continué sa route pour se rendre à Vienne en poste.

V. Depuis quelques années c'étoit la coutume en Hollande de célébrer à la fin de chaque Campagne un jour solennel

des actions de graces, pour les prosperitez qui avoient accompagné les armes de l'Etat & celles des Alliez: on en celebra le 30. Novembre dernier, où le stile de la Déclaration de Mrs. les Etats, est différent de celui des années precedentes; aufi si lui donna-t'on le titre d'Ordonnance pour celebrer un jour de prieres, de jeune & d'humiliation. Voici quelques termes de cette Ordonnance, qui n'ont point besoin d'aucune paraphrase pour les expliquer. Les affaires de cet Etat & de ses Hauts Alliez, qui paroissoient prendre un bon train au commencement de la dernière Campagne, ont ensuite changé considérablement de face, en sorte que les ennemis ont eu le dessus & ont repris diverses Places sur la frontiere des Pais-Bas.... Dans la triste conjoncture où nous sommes, il a été jugé à propos & nécessaire, d'ordonner un jour de jeûnes & de prieres.... pour faire une sincere confession de tous les pechez & iniquitez de la Nation, qui vont tous les jours en augmentant.... demander pardon de tous ses pechez & indignitez.... que l'Etat soit préservé des malheurs qui le menacent, soit d'une force supérieure des ennemis, soit de la contagion qui approche si fort de ces Provinces, soit des autres fleaux qu'on a bien merité &c.

*Ordonnance
ce pour cele-
brer un jour
de jeûne &
d'humilia-
tion en Hol-
lande, done
le stile est
différent de
celles des an-
nées préce-
dentes.*

Le Roi de

V. Si le changement de la face des affaires en Flandres, ont été pour Mrs. les Etats Généraux un motif d'humiliation; ce que le Roi de Prusse a exécuté sur leur frontiere, a été pour eux un sujet de mortification: ce Prince qui a des prétentions

*Prusse ait
occuper
Meurs par
surprise sur
les Hollan-
dois.*

sur la Ville de Meurs, en qualité de Successeur du dernier Prince d'Orange, (le Roi Guillaume) dont il se dit proche & legitime heritier, reclamoit depuis longtems la Ville & Comté de Meurs, patrimoine des Comtes de Nassau Princes d'Orange; cette Ville est enclavée dans le Diocèse de Cologne, proche de la frontiere du Duché de Cleves, à deux lieues du Rhin & à pareille distance de Rhimberg: les Etats Généraux qui avoient jugé les prétentions & le droit du Roi de Prusse plus que legitimes sur la Principauté de Neuchâtel, éloignée de leur frontiere, contestoient à ce Prince sa qualité & son droit sur les Domaines que le feu Prince d'Orange avoit dans leur voisinage: mais Sa Majesté Prussienne trouva moyen de surprendre le Château & la Ville de Meurs le 8. Novembre, où elle a mis Garnison. Les Etats Généraux s'en sont plaints; mais assez modestement, le tems n'étant pas propre à faire tout le bruit qu'ils auroient fait dans une autre occasion.

VI. Par les Lettres d'Hollande du 9. Decembre, on vient d'être informé que Mr. le Comte de Strafford étoit arrivé le six à la Haye; qu'après avoir communiqué au Pensionnaire Heinsius & autres Seigneurs de la Regence, les sentimens de la Reine de la Grande Bretagne, il étoit allé à Utrecht, pour en faire part à tous les Plenipotentiaires des Puissances interessées dans la guerre, à laquelle cette Princeesse veut mettre une fin, s'il lui est possible.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses.

I. VOICI une seconde Lettre du Reverend Pere le Muet, Religieux de la Charité de Metz, sur des principes de la Physique & de Medecine, qui ne peut pas manquer d'être lûë avec satisfaction, principalement par les Scavans. *

M O N S I E U R, Quand je m'applique à considerer Dieu selon l'idée de l'Être parfait & également intelligent & tout-puissant, je n'ai point de peine à comprendre comment de deux substances de l'esprit & du corps seulement, ce Souverain Architecte a pû construire tout ce vaste univers: parce qu'après me l'êtré représenté selon la capacité de l'esprit humain, dans cette interieure & ineffable operation, où se contemplant lui-même il produit son Verbe, l'image substantielle & éternelle de sa divine essence, d'où ensuite & de lui-même procede le St. Esprit, l'amour mutuel & subsistant de l'un & de l'autre, du Pere & du Fils; je le considère ensuite comme occupé de l'idée de cet univers actuellement émanant de la suprême Sageffe & de sa toute puissance, se proposant d'une part tous les differens evenemens généraux & particuliers qu'il veut produire, tant dans l'état moral que dans l'état physique, par l'union de l'un & de l'autre; &

*Seconde
Lettre du P.
Romoüald le
Muet sur les
principes de
Physique &
de Medecine.*

* On verra sa premiere Lettre Tome XVII.
page 299.

d'autre part, comme créant, formant, disposant & combinant les êtres, à la façon d'un habile Ingenieur, de maniere à pouvoir produire les mouvemens divers & les actions différentes, soit générales, soit particulieres, conformes à la nature de chaque substance, suivant l'ordre qu'il s'est proposé & qu'il a réglé. Du général il me paroît aisé de descendre au particulier, & d'y considérer Dieu comme donnant la forme, la configuration, la contexture & la disposition à chaque être corporel, soit mineral, soit vegetable, soit animal, toutes convenables & propres aux mouvemens & aux effets qu'il a déterminé de faire produire à chacun.

Cette idée bien conçüe de l'ouvrage accompli d'une Sagesse infinie & d'une Puissance Souveraine, dispense entierement du besoin d'imaginer que la bête ait une ame, puisque ce seroit multiplier les êtres sans nécessité; car pour quelle autre fin, je vous prie, voudroit-on introduire une ame dans le corps de la bête, que pour la conserver & lui aider à exécuter les mouvemens, les actions, les effets, pour lesquels Dieu l'a exprés formé de cette maniere singuliere? Or un ame n'est point nécessaire pour cela, le secours de Dieu, sans lequel rien ne peut exister, ni continuer d'être, & qu'il faudroit encore nécessairement admettre avec cette ame, suffit seul ici pour continuer à diriger ces mouvemens & conserver cet être, puisque d'ailleurs sa conservation n'est de l'aveu des Philosophes, que la continuation de sa création. Que si l'instinct, les actions, les monumens & les propriétés si différentes &

si singulieres de chaque animal, nous semblent admirables; c'est que veritablement elles sont faites pour nous faire admirer celui qui en est l'Auteur. Mais il ne faut pas raisonner de l'homme, comme nous venons de raisonner de la bête, quelque ressemblance qui se trouve en plusieurs parties de leurs corps. Car Dieu voulant faire de l'homme un abrégé de l'univers, a uni la substance spirituelle à la corporelle, l'esprit, le corps & son concours Divin, établissant une partie du merite de l'ame, à regler les mouvemens & les actions du corps suivant ses divines Loix. C'est donc de la substance spirituelle dont il nous convient maintenant de parler: il est de son essence de connoître & de vouloir. Elle connoit en trois manieres, par conception, par imagination & par sentiment. C'est en comparant ces connoissances qu'elle juge, & c'est en comparant ses jugemens qu'elle raisonne. Entre ces connoissances elle en a d'innées, & de ce nombre sont les connoissances qu'elle a de l'immensité, ou de l'étendue, qu'elle ne peut, quelque effort qu'elle fasse, bannir de sa pensée; de l'éternité ou de la durée que la peine & le plaisir lui font appercevoir; de l'être parfait & tout puissant, auquel ses privations & ses défaillances la font naturellement recourir; de son propre corps que la douleur lui fait bientôt discerner de tout autre, & enfin d'elle-même, qu'elle connoit par ses propres pensées. Quelques confuses au commencement que soient ces connoissances, néanmoins si l'on les examine de près l'on remarquera aisément qu'elles sont les principes des raisonnemens qu'elle fait dans la

suite

suite, sur les idées acquises qui lui viennent du dehors par les sens, & sur ses sensations.

Ce qu'il y a de particulier en ceci, c'est que quelques résistances qu'on fasse à recevoir cette doctrine, il faut malgré soi convenir, qu'étant essentiel à l'ame de connaître, il est non seulement convenable, mais même nécessaire qu'elle soit créée avec des connoissances ou des idées innées qui la mettent d'abord en acte ; lesquelles certainement sont celles que je viens de faire remarquer, qui sont si inséparables d'elles mêmes, qu'elle ne peut se dispenser d'en être occupée, ou distinctement ou confusément, soit en veillant, soit en dormant ; les autres idées les supposant souvent toutes, & toujours quelques-unes d'elles.

La volonté est une autre faculté essentielle à l'ame ; c'est la puissance qu'elle a de s'aimer & de se posséder premièrement, puis d'aimer & de posséder son corps, & ensuite de poursuivre ce qui lui est convenable, & de fuir ce qui lui est contraire, d'attirer l'un à soi, & de repousser l'autre ; de consentir à l'un & de résister à l'autre ; ou par des motifs naturels ou par des surnaturels, le secours de la grace. L'expérience que nous faisons à tout moment, soit que nous y pensions, ou que nous n'y pensions pas, de cette force naturelle qu'a nôtre ame d'agir sur elle-même, sur son propre corps & sur les corps qui l'environnent lui est si intime, qu'on la démontreroit en cela même, qu'on feroit effort pour n'en pas convenir.

Mais enfin si ces veritez ne paroissent pas tout-à-fait si distinctes que je les veux faire concevoir ; c'est qu'on ne s'étudie pas assez à

des Princes &c. Janvier 1713. Si les bien reconnoître, & que nous étans habituelles, elles nous frappent moins sensiblement: Je pourrai dans la suite en parler un peu plus en détail. J'ai aussi des choses nouvelles & intéressantes à dire de l'étenduë, du mouvement, de la pesanteur &c. mais aujourd'hui, Monsieur, ceci sera assez s'il vous plaît, sur ce sujet. Je passe à une autre matiere, & je viens vous dire, que si je ne répons pas à Mr. Baudemont, c'est que je ne puis prendre plaisir à augmenter la peine qu'il aura ressentie en lisant le Journal des Sçavans du Lundi 5. Septembre dernier, d'où il aura pû assez bien conclure que je n'ai pas tort.

Quant à ma résolution du Problème de la *Quadrature du Cercle*, je m'y confirme de plus en plus, de sorte que je puis vous assurer que je suis en état de donner aux Savans un rapport démontré entre le diamètre d'un cercle & sa circonférence, indépendamment de toute règle, compas ou calcul trigonométrique; comme on démontre que le quarré de l'hypotenuse d'un triangle rectangle est lui seul égal aux deux quarez ensemble, faits sur ses deux perpendiculaires: quoi que je voye bien comment un habile Mathématicien a pû démontrer que ce rapport n'étoit pas exprimable ni en nombres ni en racines quelconques. Je pense à vous envoyer quelque chose capable de persuader le public de la verité de ma découverte. Voilà quelles sont mes offres; mais où sont les promesses de récompense? plusieurs ont de l'empressement de voir cette solution si désirée, & d'en profiter, & personne ne se présente pour la récompenser. Qu'on ne m'accuse donc plus de

trop de retardement ; on me trouvera aussitôt prêt que la recompense le sera. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, Vôtre très humble & très obéissant Serviteur,
F. ROMUALD LE MUET, Religieux de la Charité.

Remarques sur la recompense promise pour la Quadrature du Cercle.

II. Si le Pere le Muet eût été du tems que l'Empereur Charles Quint regnoit, il n'auroit, peut-être, pas eu lieu de languir longtems sur la recompense promise pour cette découverte, pour laquelle ce Monarque avoit promis cent mille écus; les Etats d'Hollande promirent aussi une grosse recompense le siecle dernier: mais cet Empereur est mort avant qu'aucun sçavant Mathématicien ait trouvé la solution du fameux Problème de la Quadrature du Cercle: les Hollandois ont besoin de toutes leurs finances pour la dépense d'une guerre, de laquelle ils n'ont pas encore jugé à propos de délivrer leurs peuples; il faut esperer que la Paix succedant aux horreurs de la guerre, laissera la liberté aux Puissances de l'Europe, de faire un fonds pour recompenser le merite de cette découverte si nécessaire à la navigation; & que cette recompense sera donnée à celui des prétendants à la découverte, qui aura le mieux réussi. Si le Pere le Muet remporte le prix, (comme il s'en flatte,) les pauvres ont lieu d'en esperer leur bonne part, puisqu'il s'est dévoué depuis longtems à leur soulagement. Il est cependant à souhaiter, que quelque Ministre zélé inspire aux Puissances Souveraines, de veiller à ce que cette découverte, (si elle est solide,) ne s'envelisse de nouveau dans les

des Princes &c. Janvier 1713. 83

les tenebres de l'oubli ou de l'ignorance, par la mort de ceux qui se présentent aujourd'hui sur les rangs, & qu'en réglant & assurant le prix de la recompense, on établisse les Juges qui devront décider du mérite & de la solidité de la découverte en question.

III. On trouve presentement à Metz chez le Sr. Brice Antoine Libraire, un Livre qui a été longtems recherché, dont on ne trouvoit plus d'exemplaires : c'est un in 4°. de 574. pages, composé en 1642. par Mr. Meurisse Evêque de Madaure, en ce tems là Suffragant & Administrateur de l'Evêché de Metz Ce Livre a pour titre, *Histoire de la naissance, du progres & de la décadance de l'Herésie dans la Ville de Metz & Pais Messin.* Le nombre d'Editions qu'on a fait de ce Livre, sont de solides garans du bon accueil qu'il a reçu du public. On y trouve un enchainement de plusieurs affaires curieuses & remarquables sur différentes contestations qu'il y a eu entre les Catholiques & les Protestans de Metz: plusieurs pièces originales pour & contre les deux partis : on y trouve aussi plusieurs traits d'histoire fort curieux, qui concernent la Ville de Metz & Pais Messin, tant du tems qu'elle étoit un Appanage des Enfans de France, qu'après qu'elle fut occupée par les Allemands; & depuis qu'elle est rentrée sous la Domination de la Couronne de France.

*Histoire de
l'Herésie de
Metz.*

IV. On vient d'imprimer à Lion un très-beau Livre, qui a pour titre, *La pratique & les regles des vertus Chrétiennes, tirées de l'écriture sainte*, en a trois Tomes in 12°. Le public en est redevable à Mr Claude Pelletier, Prêtre & Docteur en Théologie.

*Pratique &
regles des
vertus
Chrétiennes
par Mr. le
Pelletier.*

le premier Tome contient la pratique & les regles de la *Charité du prochain*; l'Auteur nous en donne tous les caracteres & les proprietés; il nous enseigne qu'elle est patiente, obligeante, sensible à procurer le bien du prochain; reguliere, humble, modérée, sans ambition, desinteressée, douce, simple, équitable, raisonnable &c. Il nous donne les qualitez de l'*amour du prochain*, tirées des Epîtres de St. Paul; il doit, dit il, être éclairé, fraternel, respectueux, empressé, fervent, pur, gay, généreux, religieux, liberal, condescendant, soumis, patient, édifiant, pacifique, bienfaisant, complaisant, exact, actif, constant &c. L'Auteur traite avec étendue ces differens caracteres, & semble d'avoir voulu épuiser son sujet.

Dans son second Tome il nous donne la pratique & les Regles de l'amour de Dieu & de Jesus Christ; parmi les qualitez que l'Auteur attribue à cet amour, il dit, qu'il nous fortifie, nous rend heureux, nous purifie, nous sanctifie, nous fait bien user des creatures; cet amour ajoute-t'il, doit être de préférence, d'obéissance, conforme aux volontés divines, nous doit détacher du monde, nous éloigner de tout peché, renoncer aux plaisirs impurs &c.

Le troisième Tome courient la pratique & les Regles de la penitence: Mr. le Pellerier nous enseigne ici, que la penitence consiste dans la douleur, dans la haine du peché, dans le retour à Dieu &c. il donne ensuite une idée de la fausse penitence, il marque les tems de la penitence, observant qu'il y 'n a de favorables & de difficiles, que les tems de la mort ou dernière maladie, sont
peu

peu propres pour la penitence; il prouve tout ce qu'il avance. Ce dernier Tome est dédié à Madame de Coëssé Abbessé de Saint Pierre de Lion, & dans son Epître il fait un fort bel éloge de la Communauté soumise à son Gouvernement. Le premier Tome a été dédié aux Dames de la Visitation de Ste. Marie; le second est dédié à Mr. de Maulevrier Langeron, ancien Abbé Général de l'Ordre de St. Antoine. Dans son Epître l'Auteur rend justice à la noblesse de la Maison de Colbert Maulevrier; ensuite il loue cet Abbé sur la charité, sa vertu favorite, & en parcourant tous les caracteres de cette vertu, il les fait trouver tous réunis en la personne de cet Abbé. En généra' on peut dire que le dessein que l'Auteur s'est formé dans cet ouvrage, est grand & bien exécuté.

V. Comme l'ambigu ou la diversité sont du goût de bien des gens, voici un Enigme pour amuser quelques heures ceux qui les aiment; on leur en donnera le mot le mois prochain.

*De l'indigent de porte en porte,
J'accompagne la pauvreté.
Chez le riche j'agis très souvent d'autre sorte,
En lui marquant sa prodigalité.
J'entre toujours à table avec le ventre plein;
Lors que j'y suis ainsi, nargue de la bouteille,
Nargue de la liqueur qu'elle enferme en son
sein;
Mais on m'en fait bientôt décamper par l'oreille.*

ARTICLE X.

Contenant la Naissance, & la Mort des Princes, & autres Personnes Illustres.

Naissances. I. **C**É fût le 19. Octobre dernier, que la Reine de Portugal accoucha d'un Prince; comme c'est le premier enfant mâle qu'elle ait mis au monde, il a été nommé Prince de Bresil, qui est le nom qu'on donne aux presomptifs heritiers de la Couronne de Portugal.

Celle du Prince de Bresil.

Celle d'un Prince de Lorraine.

Le douze Decembre, S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine accoucha aussi heureusement d'un Prince, qui est son dixième enfant, car Madame Royale de Lorraine a eu cinq Princes & cinq Princesses: les deux Princes ainez, de même que les quatre Princesses sont morts: il reste encore à L. A. R. trois Princes, qui sont *Leopold-Clement* né le 25. Août 1707. *François* né le 8. Septembre 1708. & *N...* qui est né le 12. Decembre 1712. La Princesse qui reste en vie, vint au monde le 15. Octobre 1711. Elle n'est pas encore baptisée, à ce qu'on vient de m'assurer.

Morts.

II. Madame la Comtesse de Lewenstein mourut à Munich au mois de Novembre, après une longue maladie: Le Comte de Lewenstein son Époux, qui a présentement le titre de Prince d'Empire, après avoir cê pendant 7. ans & demi l'administration de l'Electorat de Baviere, c'est-à-dire, depuis que la Maison d'Autriche s'en est emparée de son autorité au préjucice du Traité de Landau; ce Comte, dis-je, remplit présentement

tement l'emploi de premier Commissaire Imperial à Ratisbonne, vaquant par la mort du Cardinal de Lambert, dont nous avons parlé le mois dernier.

Le Prince François Joseph de Lambert n'a pas survécu longtems au Cardinal son frere; il mourut le 2. Novembre à Steir dans la haute Autriche âgé de soixante-quinze ans, étant l'ainé du Cardinal de plus de 14. ans. Le Prince François-Antoine son fils herite de tous ses biens.

Le 19. Novembre, il mourut à Utrecht Mr. Gaspard Florens de Consburch, Conseiller Aulique & troisième Plenipotentiaire de l'Empereur aux Conferances d'Utrecht: il y avoit déjà plusieurs mois qu'il étoit malade: il n'a pas voulu que la Ville d'Utrecht fût honoré de ses cendres, il ordonna que son corps seroit porté à Emerick pour y être en dépôt, jusqu'à ce que sa famille regla le lieu de sa sepulture.

Dame Catherine de Lamet, Epouse de Messire Armand de Bethune, Duc de Charost, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, mourut à Paris le 12. du mois de Novembre.

Nous avons parlé dans l'Article d'Angleterre du duél qui causa la mort du Duc d'Hamilton & du Lord Mohun; nous n'en ferons pas ici une repetition; nous dirons seulement que ce Duc a laissé trois fils & trois filles, & que son corps devoit être porté en Ecosse, pour être mis dans le Tombeau de ses Ancêtres.

A D D I T I O N.

PAR les dernières Lettres de Londres on apprend, que le Colonel d'Hamilton avoit déposé, qu'après avoir defarmé le Sr. Mackartnay, il lui accorda la vie & son épée, qu'ensuite voyant le Duc d'Hamilton par terre, sur le corps du Lord-Mohun, il courût pour les séparer, & que dans le tems qu'il aidoit à relever le Duc, Mackartnay lui plonge, en traître, son épée sous la mamelle droite, qui est le seul coup mortel que le Duc eût reçu.

Milord Mariborough ayant débarqué à Oitende, où le Général Cadoghan l'attendoit, il a pris la route d'Allemagne.

On a eu la confirmation qu'il y avoit une suspension d'Armes entre les Princes du Nord qui sont en guerre, qui a dû expirer au 15. Decembre; on verra le mois prochain si elle aura été prorogée.

F I N.

Table des Articles du mois de Janvier

1713.

ART. I. *Recapitulation.* 5. ART. II. *Espagne & Portugal.* 37. ART. III. *France.* 41. ART. IV. *Italie.* 43. ART. V. *Allemagne.* 50. ART. VI. *Nord.* 54. ART. VII. *Angleterre.* 59. ART. VIII. *Hollande & Pais-Bas.* 70. ART. IX. *Litterature.* 77. ART. X. *Naissances & Morts.* 86.